En quête de profits. La pratique des changes à Rouen et en Europe de l'Ouest (1580-1640)

Jacques Bottin

Dans Revue d'histoire moderne & contemporaine 2016/1 n° 63-1 , pages 47 à 84
Éditions Belin

ISSN 0048-8003
ISBN 9782701198705
DOI 10.3917/rhmc.631.0047

Article disponible en ligne à l'adresse
https://shs.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2016-1-page-47?lang=fr

CAIRN.INFO

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour Belin.
Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.
Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

En quête de profits. La pratique des changes à Rouen et en Europe de l'Ouest (1580-1640)

Jacques Bottin

« Venant le change beau, n'est besoin d'achapter marchandises pour faire mieux »[1]. Cet avis, adressé en 1610 par un marchand rouennais à son commettant d'origine anversoise, établi à Séville, introduit la question des choix stratégiques qui s'offraient aux opérateurs du commerce européen dans une période où la dynamique des échanges subissait quelques sévères perturbations. Quelle était la fonction du change dans la pratique commerciale des opérateurs de la plus grande place commerciale du royaume ? Un instrument réduit à une simple fonction utilitaire – fournir du crédit, assurer les paiements et transférer des fonds – ou, comme semble le suggérer notre homme, un objet de commerce susceptible de produire du profit ?

Qui a regardé d'un peu près des comptabilités marchandes, des manuels de comptabilité ou des correspondances commerciales connaît la place centrale, et souvent dominante, qu'y occupent les écritures et les commentaires relatifs au change. Cela va de soi pour les firmes qui, très tôt, du côté italien, se sont consacrées à la banque et à ce que l'on désigne sous le terme de « change par art ». L'observation vaut pourtant aussi pour celles que l'on a décrites comme utilisant le change « instrumental » dit « change forcé ». Cette observation serait banale si l'historiographie, qu'elle concerne les places de commerce et leurs acteurs, ou qu'elle se concentre sur l'activité d'entreprise, rendait compte de ce fait. Il n'en est pourtant rien et il ne fait guère de doute que la technicité réelle ou supposée de l'objet explique ce silence.

1. Stadsarchief Antwerpen, Insolvente boedelskamer (désormais SAA, IB), 269, lettre de Christophe de Nouiller à Chrisostome van Immerseel, Séville, 14 mai 1610.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

Faisant état du débat que Marie-Thérèse Boyer-Xambeu, Ghislain Deleplace et Lucien Gillard[2] eurent à distance avec Raymond de Roover[3] sur l'interprétation de l'usage du change et la fonction du système cambiaire, Pierre Jeannin notait « le peu de réponses documentées » apportées par les auteurs aux questions les plus élémentaires relatives à la pratique du change et à sa diffusion : « Qui avait recours à l'instrument ? Quand, ou plutôt depuis quand de manière habituelle ? Comment et à quelles fins »[4]. Fondée sur l'exploitation intensive d'un registre de courtier d'Augsbourg qui opérait sur les transactions d'argent (monnaie, change, prêts) au milieu du XVI^e siècle, son étude souligne la nécessité de confronter la « théorie » aux observations de terrain. À travers Augsbourg, c'est à l'analyse de la pratique des changes dans l'espace allemand que s'attaquait alors Pierre Jeannin. Il soulignait la nécessité d'articuler étude(s) de cas et observation menée dans le cadre plus large des opérations effectuées à l'échelle d'une place et de son espace relationnel. Or les conclusions de son étude remettent en cause avec force l'idée selon laquelle faire preuve d'habileté dans les usages du change serait l'un des critères les plus probants d'identification des opérateurs les plus avancés – ce qui était le point de vue de De Roover. Devrait-on en effet conclure sur de tels présupposés que les Fugger, et le gratin du négoce augsbourgeois en général, qui faisaient pour l'essentiel de la lettre de change un vecteur de transfert de fonds, étaient des acteurs de second rang du commerce international[5] ? On peut en douter.

Un même type d'interrogation concerne les marchands français, toujours taxés, avant le XVIII^e siècle, de faibles compétences techniques et de retard vis-à-vis de groupes étrangers dont le niveau ne fut à l'évidence pas supérieur comme, par exemple, les Anglais avant la deuxième moitié du XVII^e siècle. Étaient-ils d'ailleurs si incompétents, ces opérateurs rouennais, parisiens, toulousains, bordelais, en matière de change ? Faire le point sur la question ne va pas de soi. Les lacunes documentaires et historiographiques soulignées plus haut touchent peut-être encore plus l'espace français que les États voisins. Il est

2. Marie-Thérèse BOYER-XAMBEU, Ghislain DELEPLACE, Lucien GILLARD, *Monnaie privée et pouvoir des princes. L'économie des relations monétaires à la Renaissance*, Paris, Éditions du CNRS et Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986, p. 49 *sq*. Tout en reprenant à leur compte l'opposition entre le petit groupe des utilisateurs quasi exclusifs de la lettre de change et celui, beaucoup plus large, des adeptes de la lettre obligataire, ils admettent un peu plus volontiers l'usage, par une partie des acteurs commerciaux, du change « forcé », autrement dit instrumental. Sur ce point, voir les observations dépourvues d'ambiguïté tirées des ouvrages anciens de Davanzati ou de Scaccia, sur la distinction entre change forcé et change par arbitrage, de Henri LAPEYRE, *Une famille de marchands : les Ruiz. Contribution à l'étude du commerce entre la France et l'Espagne au temps de Philippe II*, Paris, A. Colin, 1955, p. 291 *sq*. L'ouvrage ne dispense pas, par ailleurs, de lire Raymond de Roover.

3. Raymond DE ROOVER, *L'évolution de la lettre de change, XIV^e-XVIII^e siècle*, Paris, A. Colin, 1953.

4. Pierre JEANNIN, *Change, crédit et circulation monétaire à Augsbourg au milieu du XVI^e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS et A. Colin, 2001, p. 8.

5. On ne peut reprendre ici que de manière simpliste l'argumentaire de Pierre Jeannin qui insistait entre autres sur le caractère périphérique de la haute Allemagne, en dépit de ses relations avec le versant nord de l'Italie, par rapport à la circulation cambiaire européenne (Cologne et Francfort, plus tardivement, étant liées aux Pays-Bas et aux places italiennes) et sur la spécialisation de ces agents dans le financement politique.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

frappant d'observer que, même pour le XVIII^e siècle, alors que l'on y reconnaît une mise à niveau des opérateurs dans le contexte international, les grandes études de place, si l'on excepte la thèse de Charles Carrière sur le négoce marseillais[6], accordent assez peu d'importance à la pratique du change. Un constat qui pourrait facilement être étendu à l'échelle européenne, à quelques exceptions près[7], pour les deux derniers siècles de l'Ancien Régime. Parmi les études de firme, l'analyse exemplaire qu'a produite Henry Roseveare de l'activité des Marescoe-David de Londres, à la fin du XVII^e siècle, l'une des rares à faire du change un élément digne d'intérêt de la stratégie commerciale, constitue plutôt une exception[8]. On y voit l'attention que les opérateurs portaient aux variations de cours, même lorsqu'elles étaient de faible ampleur. Soulignant la complémentarité entre flux cambiaires et flux de marchandises, elle en montre par ailleurs la dissociation physique dans le cas particulier du commerce des produits du Nord. C'est bien là le signe d'une forme d'autonomie des pratiques de change, susceptible d'ouvrir la voie à des stratégies d'enrichissement qui leur étaient propres, même lorsqu'elles étaient étroitement liées au trafic des marchandises.

C'est en fait pour les époques antérieures au milieu du XVII^e siècle que l'on a manifesté le plus d'intérêt pour le sujet, en raison de l'indéniable dynamisation des échanges engendrée par l'éclosion des marchés extra-européens, et de la diffusion supposée de la caste des marchands-banquiers dans l'espace européen – un processus amorcé en réalité bien plus tôt. L'étude de Richard Gascon sur les marchands et la place de Lyon et les travaux consacrés aux différents secteurs d'activité de la firme Ruiz en Europe ainsi qu'au change spéculatif lui-même, ont à cet égard contribué à la diffusion d'une vulgate qui structure la majorité des discours relatifs à l'usage que les acteurs commerciaux faisaient du change. Avec plus ou moins de rigidité, s'est ainsi solidifiée l'idée d'une dichotomie entre une pratique du change à visée spéculative, procédant d'un commerce immatériel, et pouvant se suffire à elle-même comme moyen d'enrichissement – celle du « change par art » –, et un usage utilitaire, destiné

6. Charles CARRIÈRE, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle. Contribution à l'étude des économies maritimes*, 2 vol., Marseille, Institut historique de Provence, 1973, auquel il faudrait ajouter plus précisément sur le change, ID. *et alii*, *Banque et capitalisme commercial : la lettre de change au XVIII^e siècle*, Marseille, Institut historique de Provence, 1976.

7. On pense surtout à André LESPAGNOL, *Messieurs de Saint-Malo : une élite négociante au temps de Louis XIV*, Saint-Malo, l'Ancre de Marine, 1991 (rééd. Presses universitaires de Rennes, 1997), mais Saint-Malo n'était pas place de change et l'étude de sa position dans le jeu des flux cambiaires, qui en partaient ou y revenaient par des voies indirectes, supposerait un lourd investissement documentaire dans les sources parisiennes, rouennaises et dans les archives des places néerlandaises. Plus récent, dans le contexte espagnol : Arnaud BARTOLOMEI, « Paiements commerciaux et profits bancaires : les usages de la lettre de change, 1780-1820 », *Rives nord-méditerranéennes*, 2007 « jeunes chercheurs », p. 109-127.

8. Henry ROSEVEARE (éd.), *Markets and Merchants of the Late Seventeenth Century. The Marescoe-David Letters 1668-1680*, Oxford, Oxford University Press for the British Academy, 1987. L'étude démontre le rôle essentiel d'intermédiation que jouaient les firmes d'Amsterdam et à un moindre degré celles de Hambourg (souvent dirigées par les mêmes familles) du point de vue du crédit et de l'information pour le commerce avec la Suède. Je laisse ici de côté les publications récentes de cours qui sont dépourvues de tout caractère explicatif : Markus A. DENZEL, *Handbook of World Exchange Rates, 1590-1914*, Farnham, Ashgate, 2010.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

à faciliter la circulation des fonds liés au commerce de marchandise[9]. L'idée était déjà bien présente chez De Roover, nous l'avons vu. Et cette opposition est transposée sur le terrain sociologique lorsque, à l'instar de l'historien de Lyon, on assimile l'usage de ces pratiques à des spécialisations professionnelles et à des niveaux de compétence. La supériorité technique des grands opérateurs italiens sur des acteurs locaux forcément de faible envergure est clairement avancée chez lui comme un fait de structure. Aux Florentins, aux Lucquois, aux Génois, voire aux Milanais, la pratique courante du change, à forte dominante spéculative, témoignage incontestable de leur habileté technique. Au menu fretin des Lyonnais et des marchands régnicoles l'usage de la cédule, signe de la médiocrité de leur savoir-faire.

Accordons à l'historien du commerce lyonnais que si cette opinion, reprise avec plus de subtilité dans l'important ouvrage de M.-T. Boyer-Xambeu, G. Deleplace et L. Gillard, n'est guère étayée dans son livre par méconnaissance des ressources documentaires disponibles[10], elle ne manque pas de fondement en ce qui concerne le recours au change dans les premières décennies du XVI^e siècle. Même si ces sources induisent de nombreux biais dans l'analyse globale de cette pratique sur une place donnée[11], l'étude des comptes qu'ont laissés les entreprises toscanes de commerce et de banque confirme en effet que les acteurs locaux des villes de commerce du royaume qui leur étaient liés utilisaient peu la lettre de change, même pour effectuer leurs paiements commerciaux[12]. Il serait néanmoins hâtif d'en inférer l'incapacité technique des marchands en question, leur secteur d'intervention requérant souvent l'usage d'autres instruments monétaires[13].

Ce constat vaut-il encore dans les dernières décennies du XVI^e siècle ? Un réexamen de l'activité de la place de Lyon à ce moment montrerait sans doute quelques évolutions, mais la présence encore dominante des firmes étrangères,

9. Cette opposition a un caractère fondamentalement fictif puisqu'une même lettre répondait souvent à l'un et l'autre usage, suivant que l'on considère le couple tireur-tiré ou le couple remettant-bénéficiaire.

10. À l'exception de quelques travaux d'édition de comptes que lui avait communiqués Federigo Mélis, Richard Gascon ignorait la richesse des archives d'entreprises toscanes, tels les fonds Gondi, Capponi, Martelli, etc.

11. Ces biais tiennent en particulier à la forte cohérence des réseaux italiens et aux formes d'organisation par essaimage d'agences qui caractérisent les firmes toscanes.

12. L'analyse des relations de change des Salviati de Lyon avec les Rouennais, dans les premières décennies du siècle, est sans ambiguïté à cet égard. Leurs correspondants dans le port normand sont, à de rares exceptions près, des Castillans. L'étude en cours des opérations cambiaires de la firme dans les années 1515-1535, dans le cadre de l'enquête ANR *ENPrESA*, confirme l'assez faible ampleur du change intérieur dans les affaires des grandes firmes italiennes. Ce qui ne les empêche nullement de recourir parfois de façon massive à la cédule et à l'obligation.

13. Éclairante comparaison à cet égard, dans les livres de comptes des Salviati, entre la pratique en vigueur dans le commerce de la soie, où les paiements s'opèrent majoritairement à crédit et par le biais du change entre négociants castillans et italiens (ce qui ne préjuge en rien de ce qui se passe à la source, lors de l'achat du produit), et la commercialisation des draps de laine qui s'opère au comptant et en espèces (en lien avec les rémunérations qu'exige le secteur productif) ou par compensation dans les comptes des firmes acheteuses de produits détenus par les Italiens.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

surtout italiennes[14], continuait à faire barrage aux marchands locaux, davantage impliqués dans les opérations de redistribution de marchandises, pour accéder aux affaires de plus large rayon du grand commerce ou de la banque[15]. Ce qui ne les situe pas pour autant en bas de la hiérarchie des opérateurs. Il est donc bien plus probant à cet égard d'entreprendre la révision d'un stéréotype né d'une analyse insuffisante des pratiques, en concentrant l'observation sur une place de commerce de premier plan, qui assumait une fonction d'entrepôt international, comme l'était Rouen. Il s'agissait d'une place ouverte à divers groupes de marchands étrangers – Castillans, Néerlandais, Anglais, Italiens, Portugais – dont aucun n'était en mesure d'en contrôler le fonctionnement, et par conséquent plus propice à la circulation des savoir-faire. Le système des paiements ne pouvait y rester inchangé alors que s'imposait l'articulation entre les réseaux drainant les produits fabriqués ou collectés dans une large partie de l'Europe du nord-ouest, et ceux qui négociaient les produits du Sud européen et de l'intérieur du royaume.

Liées par leurs échanges commerciaux et par le système des foires aux banques italiennes, en particulier à celles de Lyon et d'Anvers, les firmes castillanes de Rouen avaient contribué à ouvrir le négoce local à une pratique du change qu'un très petit nombre de ses acteurs maîtrisait déjà. C'est du moins ce que suggèrent les sources lyonnaises provenant de firmes toscanes qui nous sont parvenues pour la première moitié du XVI^e^ siècle[16]. Plus diversifiées par la suite, les données disponibles mettent en évidence deux évolutions de la pratique des changes à Rouen. Elles montrent que, dans le dispositif des opérations cambiaires des marchands rouennais, Lyon n'intervenait pas seulement dans un jeu de relations bilatérales induit par des échanges commerciaux entre les deux villes, mais qu'elle jouait un rôle essentiel de médiatisation des retours du commerce méridional (au premier chef des échanges avec l'Espagne), opérés depuis Séville et Médina Del Campo. Détenteurs de crédit à Lyon, les négociants rouennais se trouvaient en capacité de compenser leurs achats auprès de marchands qui s'y trouvaient en déficit, comme les soyeux de Tours. Ceux-ci pouvaient alors rembourser leurs achats de matière première auprès des firmes italiennes. Ce double système de compensation adossait ainsi un crédit intérieur aux jeux du change.

14. Différence d'appréciation sur ce point avec Richard Gascon, dont les chiffres produits ne sont pas aussi probants qu'il y paraît. La présence italienne ne s'affaisse vraiment que dans les premières décennies du XVII^e^ siècle pour les firmes toscanes, alors que d'importantes firmes grisonnes (Mascranni-Lumagua, Vertema, Crolalanza) se sont développées entre-temps. L'affaissement réel sera plus tardif, autour des années 1625-1630.

15. L'édition lyonnaise de l'*Instruction et manière de tenir livres de compte par parties doubles* [...], Lyon, Jean de Tournes, 1581, que Pierre de Savonne destine aux marchands locaux, reflète, comme la suivante (*Brieve instruction* […], 1588), ce partage des fonctions. Observation à mettre en perspective avec le contenu de la fiction comptable de Claude BOYER, *Brève méthode et instruction pour tenir livres de raison par parties doubles* […], Lyon, Jacques Gaudion, 1627, qui présente une compagnie de Lyonnais investis dans le commerce européen et dans quelques échanges avec le Levant.

16. Quelques grands marchands rouennais de souche, tel Jean Le Gras ou les Romé, ont un compte dans les grands livres de la firme Salviati de Lyon : Scuola normale di Pisa, Archivio Salviati, 1^re^ série, 499, libro azurro (debitori-creditori), segnato I, 1528-1529.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

DOCUMENT 1

Types d'opérations liées au commerce d'Espagne (années 1570-1580)

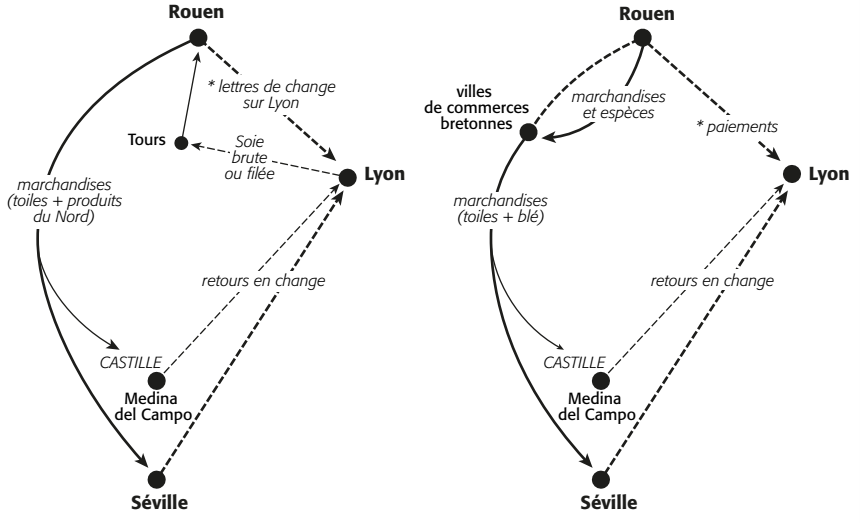

* actifs rouennais à Lyon transférés en paiement aux marchands de Tours : lettres endossées (avec procuration) au profit de leurs fournisseurs de soie.

* actifs bretons à Lyon (retour d'Espagne) négociés à Rouen (lettres de change transférées par procuration à des marchands rouennais ou non-rouennais demandeurs de crédit à lyon) – contre marchandises – contre espèces

Loin de concerner les seuls Rouennais, ces retours de fonds sur Lyon impliquaient aussi les marchands d'autres villes du nord-ouest, au premier chef les exportateurs bretons de toiles en Espagne. Peinant à négocier chez eux les avoirs dont ils disposaient chez les banquiers italiens, ils avaient recours à la place « internationale » la plus accessible – Rouen. Les Vitréens bien plus que les Nantais, mieux connectés aux Italiens par le biais de firmes castillanes, y cédaient ainsi leurs droits sur des remises dont ils étaient bénéficiaires à Lyon, contre des espèces ou des marchandises destinées à leur clientèle bretonne[17]. On peut donc affirmer que le règlement des paiements par compensation s'était imposé dans le dernier tiers du XVI^e siècle sur la place de Rouen (voir document 1).

Sans nous étendre sur le sujet[18], rappelons les raisons et les implications du développement de ces pratiques. La fréquence des retours en change sur

17. À propos d'une remise de Séville de 2 000 écus (désormais ∇) au profit de Jehan Bigot, de Saint-Malo, le Rouennais Jacques Blondel donne procuration aux Bonvisi, pour en faire « à sa volonté » (Archives départementales de la Seine-Maritime, 2E[1]/576, 5 novembre 1587). On remarquera qu'il ne s'agit pas encore d'endossement, puisque le transfert exige la rédaction d'une procuration devant notaire.

18. Sur ces questions et le rôle de Lyon comme foire de compensation articulant change international et paiements intérieurs : Jacques BOTTIN, « Les foires de Lyon et les Italiens autour de 1600 : déclin ou reconfiguration ? », in Paola LANARO (éd.), *La pratica dello scambio. Sistemi di fiere, mercanti e città in Europa (1400-1700)*, Venise, Marsilio, 2003, p. 201-218.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

Lyon dont les marchands des places du nord-ouest étaient bénéficiaires ne doit rien au hasard. Elle souligne la conscience claire que les opérateurs avaient des écarts de cours entre deux places d'une même zone monétaire (Rouen et Lyon) et les places espagnoles, et de l'avantage qu'ils pouvaient en tirer. La disponibilité de crédit étant presque toujours plus « large » à Lyon qu'à Rouen, un retour des foires de Castille ou de Séville y était plus avantageux[19]. Or ces avoirs disponibles à Lyon offraient plusieurs opportunités. L'une d'entre elles vient d'être évoquée : la possibilité d'articuler sur la place même flux internationaux du change et paiements intérieurs. Faute de sources, on ne sait en revanche à peu près rien à ce moment de l'éventuelle réinjection de ces actifs dans des circuits de change à visée spéculative. L'effet est plus lisible à Rouen : ceux qui y disposaient de lettres négociables en tiraient avantage sur une place dont l'« étroitesse » était notoire[20]. Jouer sur les changes n'y était donc plus le fait de quelques firmes lucquoises, florentines ou castillanes. La pratique était maîtrisée dans ses formes les plus élaborées par une large partie de la couche supérieure de la marchandise locale, impliquée dans le commerce international.

En témoignent, dès la fin des années 1570[21], la généralisation des protêts, enregistrés par les tabellions, des lettres refusées à l'acceptation et au paiement et leur rédaction presque aussitôt parfaitement formalisée[22], et un peu plus tard, la diffusion du change intérieur dans un grand Nord-Ouest ainsi qu'avec les places côtières du royaume[23]. Si cet enregistrement systématique permet de dresser un aperçu global des relations de change de la place, il n'en dévoile pas pour autant les circuits dans leur totalité et il dit peu de la pratique et de la stratégie des opérateurs. Celles-ci ne se révèlent qu'à travers les études de cas. Proposant des modèles plus ou moins étroitement démarqués du réel, les manuels de comptabilité peuvent servir de substitut, puisqu'ils documentent avec précision les pratiques du change qui avaient cours, notamment sur les

19. Les cours avec les places espagnoles (en foire ou en change « ouvert ») étaient en effet structurellement inférieurs à Lyon à ceux de la place normande (les deux places donnant le certain aux places espagnoles). On comprend que si, au même moment, l'écu cotait 400 maravédis de Médina sur Lyon et 405 ou 406 sur Rouen, on obtenait plus pour une même somme remise sur Lyon que sur Rouen.

20. Ceci ressort de la correspondance du facteur de Simon Ruiz à Rouen, Francisco de Ontaneda, et c'est ce qui explique les cours plus élevés à Rouen qu'à Lyon du change sur l'Espagne. Les places françaises donnant le certain à Séville, remettre de Rouen était en revanche plus intéressant (l'écu y valait davantage en monnaie espagnole, comme l'avaient bien compris les Bonvisi lorsqu'ils envisageaient d'établir une agence à Rouen au milieu de la décennie 1570). On retrouve alors le circuit Lyon-Rouen (en général un envoi de numéraire de Paris à Rouen opéré par les correspondants à Paris des Lucquois de Lyon), suivi d'une remise Rouen-Médina et d'un retour Médina-Lyon.

21. Rappelons que les lettres étaient présentées en deux temps au tiré, pour acceptation, à réception par le bénéficiaire, et pour paiement, à échéance. Tout refus poussait le bénéficiaire à faire rédiger par un notaire un acte de protêt comme recours contre le défaillant (le tireur de la lettre). L'intérêt de ces actes est de fournir un descriptif précis du contenu, voire une copie, de la lettre.

22. La seule évolution notable concerne, au début des années 1600, la multiplication des attestations officielles fixant le cours de la contre-lettre tirée par le bénéficiaire resté impayé.

23. J. BOTTIN, « La place de Rouen et ses acteurs au début de l'époque moderne », mémoire de HDR, Université Paris 4, 1998, p. 141-142. Les protêts sont un reflet utile, bien qu'imparfait, de la géographie du change, comme on le verra plus loin.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

places des Pays-Bas et à Rouen. Ils ne remplacent toutefois pas les sources d'entreprises – correspondances et comptabilités – qui seules permettent d'observer les opérateurs en action dans la durée. La quasi-absence de tels fonds sur les places françaises de l'époque impose alors un détour géographique et documentaire.

Le rôle que tenait Rouen, celui d'entrepôt européen exportant des produits fabriqués de toute l'Europe du nord-ouest, et parfois des produits de collecte venus de plus loin à l'est, explique les volumes massifs d'échanges qui s'y faisaient et, en contrepartie, l'ampleur des flux monétaires mis en jeu, tant dans l'espace du nord-ouest qu'avec la péninsule Ibérique. D'où le poids d'Anvers dans le dispositif commercial des Rouennais. Si le train des relations entre les deux places n'avait cessé de croître depuis le Moyen Âge, c'est donc surtout leur complémentarité fonctionnelle, imputable aux guerres des Pays-Bas, qui fait de la capitale du Brabant un excellent observatoire des stratégies que les opérateurs normands mettaient en œuvre, de concert avec leurs commettants ou leurs commissionnaires anversois[24]. L'observation vaut plus encore pour le secteur qui illustre sans doute le mieux la combinaison entre commerce de marchandise et change : le commerce d'Espagne, élément majeur de l'internationalisation de la place de Rouen. L'impossibilité croissante pour les marchands du nord d'équilibrer leurs exportations vers la péninsule Ibérique par des flux équivalents de marchandises en retour explique en effet pourquoi le change devenait un élément à part entière de la stratégie commerciale[25].

Il s'agit donc ici de démontrer qu'à la fin du XVI^e^ siècle et dans les décennies qui suivirent, les opérateurs commerciaux de la place de Rouen, plus reconnue comme grand entrepôt commercial que comme centre bancaire ou financier, ne se contentaient pas d'un usage utilitaire du change et qu'ils en faisaient, à divers degrés, un élément de leurs stratégies d'enrichissement. Ne cherchons pas ici à établir tel ou tel calcul de profit. L'opération reste toujours sujette à caution en raison des enchaînements d'opérations propres à l'activité commerciale[26]. Mais tentons de démontrer à partir de quelques exemples comment, à côté de la pratique purement spéculative qu'initièrent les marchands-banquiers italiens, les acteurs commerciaux cherchaient aussi dans le change dit « forcé » ou instrumental l'opportunité de potentialiser les profits réalisés sur la vente à l'étranger de leurs marchandises ou, dans les cas les moins favorables, de limiter leurs pertes.

24. Sans oublier l'importance du facteur institutionnel, puisque c'est l'existence de la chambre des faillis (*Insolvente Boedeslkamer*), où le dépôt des archives était obligatoire, qui fait d'Anvers l'une des places européennes les mieux pourvues en fonds d'entreprise avec Florence.

25. Est laissée ici de côté la question des retours en argent métal pour lesquels on ne possède aucune donnée sérieuse dans le cas rouennais, si ce n'est la convergence de divers témoignages sur le profit réalisé dans de telles opérations, de l'ordre de 12 %.

26. Une perte à l'aller sur des ventes de marchandises, comme l'observait avec un peu d'étonnement Henri Lapeyre, pour les marchands rouennais sur le marché sévillan, dans les années 1580, pouvait se trouver plus que compensée par un retour avantageux en marchandises ou en change.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

Les relations de change entre commissionnaire et commettant : les effets du jeu certain/incertain

Dans un jeu à plusieurs étapes qui s'était encore complexifié avec les guerres[27], la commission était devenue l'une des fonctions commerciales qui avaient fait, et faisaient toujours, le fonds de l'activité des grandes firmes italiennes. Cet essor d'une forme d'organisation fondée, dans la plupart des cas, sur une réciprocité de services, représente un argument de plus en faveur du rattrapage opéré par les marchands du nord-ouest vis-à-vis des maîtres italiens. On sait que la sédentarisation accrue des marchands néerlandais mais aussi de leurs homologues français explique en partie cette évolution, accélérée dans le cas rouennais par la fuite des firmes castillanes qui avaient dominé le commerce d'Espagne jusqu'à la fin des années 1580. L'une des principales conséquences de ce fait fut de démultiplier les circulations de lettres entre zones monétaires différentes, qu'il s'agît de faire revenir des fonds résultant des ventes à l'étranger ou de fournir aux agents les moyens monétaires qu'exigeait leur activité commerciale.

Quelques remarques préalables peuvent aider à comprendre comment s'organisaient ces mouvements de fonds entre le marchand commettant[28] et son facteur ou son commissionnaire installé à l'étranger. Sauf urgence, l'objectif était en tous points semblable à celui qui déterminait les opérations de change spéculatif : valoriser au mieux les transferts de fonds ; soit, pour un remettant, faire recevoir à son correspondant sur une place étrangère une valeur supérieure à celle qu'il avait avancée sur place au tireur de la lettre utilisée pour cette remise[29]. Dans le cas contraire, où l'on devait « tirer » des fonds sur l'étranger pour se créditer, limiter au maximum la perte entre ce qui était reçu sur place et ce qui serait payé et comptabilisé sur la place étrangère[30].

La question des cours était donc centrale pour les agents qui avaient à opérer des transferts de fonds. Ces cours, on le sait, étaient susceptibles de varier en fonction de divers facteurs conjoncturels liés en particulier à la situation financière des places (« largesse » ou « étroitesse », autrement dit une plus ou moins grande disponibilité de crédit, donc de l'argent plus ou moins « cher ») qu'il serait trop

27. Le point clé est ici l'éclatement des fonctions tout à la fois de centre financier et bancaire et d'entrepôt physique un moment concentrées au sein de la métropole anversoise.

28. Notons que ces observations valent pour le change spéculatif impliquant parfois des configurations plus complexes (arbitrages).

29. C'est toute la question de la présence du taux d'intérêt dans le change qui ne peut être traitée ici. Voir à ce sujet la remarquable étude sur la place d'Anvers de Daniel VELINOV, « Le marché des changes anversois, de l'espace régional aux flux européens : les affaires du banquier Jean-Baptiste de La Bistrate (1654-1674) », thèse, Université Paris 1 et Freie Universität Berlin, 2012, p. 135-201.

30. Par convention, tout transfert de fonds opéré au pair de deux monnaies différentes (cours officiel susceptible d'évoluer dans le temps) peut être considéré comme équilibré (si l'on ne tient pas compte de la commission et du courtage, guère plus de 0,5 % au total), une remise de fonds se traduisant par une perte lorsqu'elle était effectuée au-dessous du pair, et par un profit dans le cas contraire. Cette observation ne prend de sens que dans le cadre d'une opération à sens unique (provisionnement ou recouvrement du produit des ventes de marchandises).

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

long d'énumérer ici[31]. Considéré du point de vue des rapports entre les places, le cours du change obéissait aussi à des mécanismes structurels. Sans en produire la moindre explication, la plupart des manuels de commerce mentionnent le fait qu'entre deux places situées dans des zones monétaires différentes, le rapport de change s'exprimait toujours par rapport à la même monnaie ; qu'elles viennent de l'une ou de l'autre de ces deux places, les lettres de change étaient donc toujours (ou presque) stipulées dans la même monnaie. Depuis 1575, les lettres émises sur les places françaises l'étaient par exemple en écus au soleil dont le cours était exprimé le plus souvent en monnaies divisionnaires étrangères[32], et les lettres tirées sur ces places – Rouen, Paris, Bordeaux ou Lyon – depuis Anvers, Séville ou Londres étaient elles aussi libellées en écus[33]. La situation était exactement inverse à Anvers où l'on émettait des lettres stipulées dans la monnaie des places où elles devaient être payées : en livres sterling pour Londres, en ducats pour Séville ou Venise, en dalders pour Hambourg. Si l'origine de cette relation monétaire, qui ne fut pas toujours stable[34], nous échappe, ne cherchons pas à y voir la manifestation d'un rapport hiérarchique entre les places. Cela se traduisait en revanche sur le terrain par un effet d'asymétrie entre les cours de change observés sur les deux places. Structurellement, le cours de la place qui donnait le « certain » (celle dans la monnaie de laquelle les lettres étaient stipulées) vers celle qui donnait l'« incertain » (où serait reçu l'équivalent en monnaie locale au gré du cours de la transaction[35]) était à un instant donné plus élevé que celui qui avait cours sur la place cotant l'incertain[36]. On ne reviendra pas ici sur les raisons que l'on a pu avancer pour expliquer ce fait[37]. Quelles qu'elles puissent être, les recherches empiriques aboutissent à des résultats conformes à cette observation. Les données recueillies dans les sources entrepreneuriales en apportent la confirmation, par

31. Tels, par exemple, les effets des emprunts royaux à Lyon ou les anticipations de réforme monétaire qui assèchent le marché des changes en dopant la thésaurisation. Voir sur ce point Nadia MATRINGE, « L'entreprise florentine et la place de Lyon. L'activité de la banque Salviati au milieu du XVI^e siècle », thèse de doctorat, Institut universitaire européen de Florence, 2013, p. 243 *sq*.

32. Quelques exceptions sur des places dominées par le négoce néerlandais et très étroitement liées à l'économie des Pays-Bas, comme La Rochelle ou Calais, de fait incluses dans la zone monétaire néerlandaise. Les lettres émises par des opérateurs néerlandais y étaient presque toujours libellées en livres de gros.

33. Ce qui explique pourquoi les indications de cours, mentionnées dans la comptabilité, sont absentes de ces lettres, contrairement au cas inverse où l'indication du cours (mentionnée aussi dans la lettre d'avis) était nécessaire au paiement. Les places françaises, dont Paris, étaient dans cette situation par rapport à toutes les places à l'exception de Plaisance au début du XVII^e siècle.

34. Voir les rapports entre Bruges et Venise au XV^e siècle selon Reinhold C. MUELLER, *Money and Banking in Medieval and Renaissance Venice*, vol. 2 : *The Venetian Money Market. Banks, Panics, and the Public Debt 1200-1500*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1997, p. 594 : « The exchange between Venice and Bruges involved three different ways of quoting, each way specific to a chronological stage of development ».

35. De fait, la quantité de monnaie étrangère à recevoir est donc parfaitement déterminée puisque le cours est fixé.

36. L'importance du rapport certain/incertain est soulignée par José GENTIL DA SILVA, *Stratégie des affaires à Lisbonne entre 1595 et 1607. Lettres marchandes des Rodrigues d'Evora et Veiga*, Paris, A. Colin et SEVPEN, 1956, p. 5-6.

37. À ce sujet : M.-T. BOYER-XAMBEU, G. DELEPLACE, L. GILLARD., *Monnaie privée…*, *op. cit.*, p. 180 *sq*.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

exemple à Anvers, même si elles n'ont pas la représentativité des cours courants disponibles un peu plus tard sur la place[38] – ainsi avec la série des cours collectés dans la comptabilité du banquier anversois Louis Le Candele entre 1625 et 1631, qu'ils concernent les rapports de change entre Anvers et Londres ou entre Anvers et Rouen ou Paris[39] (voir les documents 2 et 3).

Que l'on s'adonnât au change par art (spéculatif) ou que l'on eût à faire circuler des fonds à des fins commerciales, il était donc en général plus avantageux de remettre d'une place cotant le certain que l'inverse, et préférable de tirer d'une place cotant l'incertain, du moins tant que l'on s'en tient à une circulation bilatérale[40]. Ce jeu, fondé sur la dénivellation des cours observés de part et d'autre, était donc à l'origine d'un profit; c'est un point connu, et l'importance de cet écart lié au niveau effectif de la dénivellation entre les deux cours, aller et retour, était indépendant du rapport considéré comme le point d'équilibre entre les monnaies concernées qui s'exprime dans la notion de pair[41].

Cette dernière observation ne vaut toutefois pas pour les opérations mixtes qui voyaient, après l'expédition de marchandises, les fonds provenus de leur vente revenir pour partie ou en totalité sous la forme du change. L'évaluation du profit d'une opération commerciale ne prend en effet de sens qu'à sa clôture, une fois le retour effectué sous quelque forme que ce soit. Dans l'espace du Nord-Ouest européen, les comptabilités marchandes, lorsqu'elles enregistraient des opérations d'expédition de marchandises, tendaient cependant à en dissocier les différentes phases en multipliant des ouvertures de comptes successives ou en parallèle[42], habitude peu propice à la perception globale de leur déroulement et à l'appréhension du résultat final. Bons témoins de la pratique en cours à l'époque considérée, les nombreux exemples fictionnels que propose la littérature comptable témoignent, sous une forme généralement simplifiée, que la façon de faire la plus courante était, dans un premier temps, d'enregistrer le montant de la vente des marchandises qui figurait dans le compte en monnaie locale qu'en avait envoyé le facteur ou le commissionnaire une fois déduits les frais et sa rétribution (commission, en général de 2 %). La conversion monétaire s'opérait alors sur la

38. Voir John J. McCusker et Cora Gravesteijn, *The Beginnings of Commercial and Financial Journalism : The Commodity Price Currents, Exchange Rate Currents, and Money Currents of Early Modern Europe*, Amsterdam, Nederlandsch Economisch-Historisch Archief, 1991.

39. En l'absence de séries de cours courants conservées pour la période, les cours de transaction relevés fournissent pour les flux les plus importants un nombre de données suffisant pour établir des moyennes mensuelles acceptables dans le cas des cours entre Londres et Anvers. La situation est moins favorable pour les relations entre Rouen et Anvers, notamment dans le sens Rouen-Anvers pour les raisons qui sont exposées plus loin.

40. La question des arbitrages reposant sur des circuits triangulaires ou plus complexes sera abordée plus loin.

41. À l'époque qui nous concerne, le pair dans le change entre les places françaises et les Pays-Bas se situait à 120 deniers de gros pour un écu de 60 sols. Il était avec la Castille de 408 maravédis par écu.

42. Comptes globaux sous la forme « Retour du voyage de… » ou séries de comptes anonymes intitulés en fonction des produits et, dans le cas d'un retour en change, comptabilisation des opérations au compte courant du facteur.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

DOCUMENT 2

Cours de change Anvers-Londres/Londres-Anvers, 1625-1631
Cours en sous et fractions de sous de gros pour une livre sterling (cours mensuels et moyenne mobile 1/5)

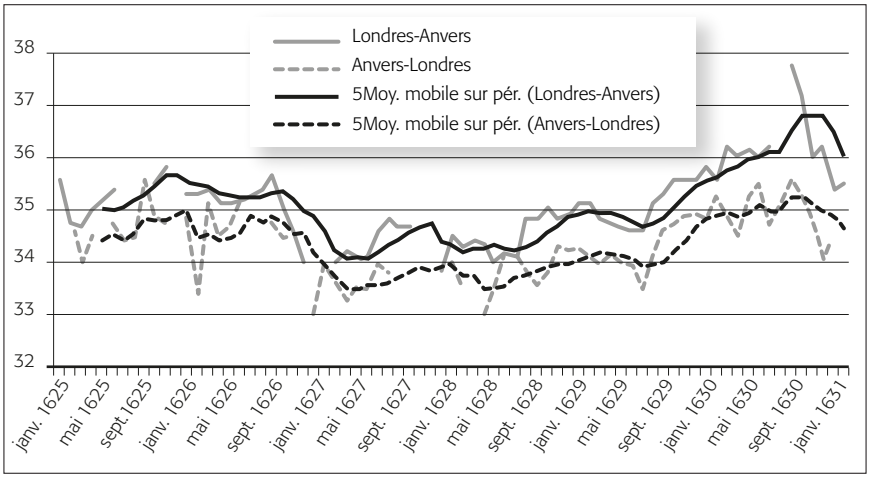

DOCUMENT 3

Cours de change Anvers-Rouen/Rouen-Anvers, 1625-1631
Cours en deniers de gros pour un écu de 60 sols. Cours mensuels

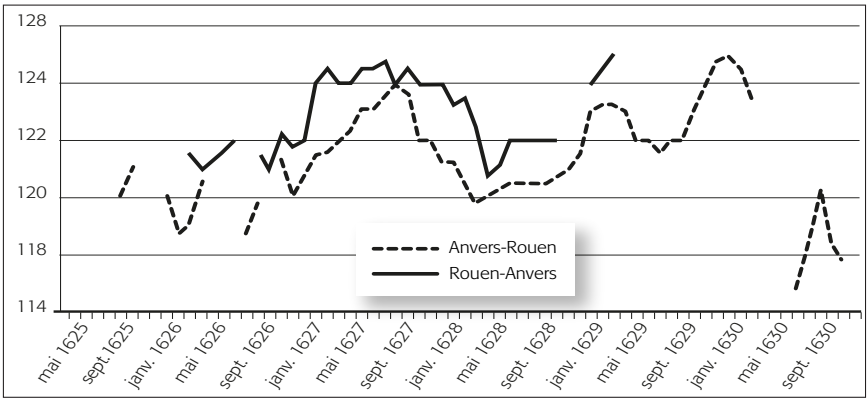

base du pair et donnait matière à l'enregistrement d'un premier résultat, gain ou perte, dont la portée restait fictive tant que le retour n'avait pas pris corps.

Dans le manuel qu'il fait paraître à Middelbourg en 1599, Zacharias de Hoorebeke recourt de manière systématique à ce procédé[43]. Observons

43. Zacharias DE HOOREBEKE, *L'art de tenir livre de comptes ou de raison, contenant le train de marchandise, par divers pais et villes capitales de l'Europe* […], Middelbourg, chez Symon Moulaert, 1599.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

comment il présente l'expédition à Venise d'une cargaison de froment par un groupe de marchands de Middelbourg. Le 15 décembre 1598, le journal (art. 250) enregistre le résultat brut de la vente réalisée par leur commissionnaire flamand :

> « Par Guillaume Helman à Voyage de Venise, ½ pour Jacob Boreel, ¼ pour moi & ¼ pour Philippe Castel, L. 1 658.7.4 pour autant que monte la vente de 39 lasts de froment qui ont rendu stara 840, par luy vendu à comptant a divers pris, montant la somme de ducats 3 980.2.0 comme apert par son compte et sa lettre du 4 novembre passé, qui sont L. de gros à 100 d pour ducat L. 1 658.7.4 »

Après déduction des frais sur le lieu de vente (fret, courtage, commission, etc.), évalués selon les mêmes règles, le profit net est enregistré dans un article suivant (253).

La même procédure d'évaluation est mise en œuvre dans les manuels du Brugeois établi à Rouen Michel Van Damme[44] et de l'Anversois Jan Coutereels[45]. Et elle s'applique à l'identique pour les marchandises que l'on fait acheter à l'étranger, comme on le voit chez le second, lorsqu'il enregistre la réception de draps acquis par son agent à Londres, Guillaume Garuwe. La conversion monétaire se fait alors au pair du rapport livre sterling/deniers de gros : soit 33s. 4d. de gros pour livre. Valeur que l'on rencontre de façon récurrente dans le cours de l'ouvrage, dès qu'il s'agit d'évaluer des marchandises vendues ou achetées à Londres. De même, la conversion en écu de France des valeurs comptabilisées à Séville et à Anvers s'opère à raison de 408 maravédis ou de 120 deniers de gros, et la conversion en monnaie flamande des avoirs à Lisbonne et à Séville au cours de 960 reis pour une livre de gros[46], et de 108 deniers de gros pour un ducat castillan[47], etc.

44. Michel VAN DAMME, *Maniere la plus industrieuse suptille et briefve* […] *à tenir justement et parfaictement livres de casse, de comptes ou de raison* […], Rouen, chez Nicollas Dugort, 1606. Voir, par exemple, la comptabilisation au journal (article 114) d'une cargaison expédiée d'Anvers à Séville, sur la base du compte envoyé par l'agent local (seule différence, il s'agit d'un compte net qui ne donne pas le détail des frais) sur la base du pair à raison de 408 maravédis par écu.

45. Jan COUTEREELS, *Den stijl van boeckhouden. Handelende van verscheyden comenschappen* […], Middelbourg, Symon Moulaert, 1603 : exemple d'un compte à tiers de 40 pièces de toile de Hollande expédiées à Rouen à Gabriel Dubrois pour les y vendre (article 149 du journal), dont le net provenu – 323 ∇ 8.4. – est converti par Coutereels en 161 livres, 14 sous, 2 deniers de gros soit 120 deniers de gros pour écu (le pair).

46. Indécision sur la façon d'exprimer le pair chez les auteurs en ce qui concerne Lisbonne qui est censée donner le certain aux places des Pays-Bas (confirmation tardive de ce fait chez Samuel RICARD, *Traité général du commerce* [1700], Paris, Claude Saugrain, 1724, p. 295 *sq.*). Hoorebeke comme Coutereels expriment le cours en nombre de reis par livre de gros alors qu'il devrait s'exprimer en deniers de gros par ducat de 400 reis.

47. Les valeurs du pair utilisées par les auteurs ne sont pas toujours actualisées ou cohérentes. Ainsi le ducat à 108 deniers de gros (chez Coutereels comme chez Hoorebeke) ne cadre pas avec la valeur du pair bien attestée entre l'écu sol et la monnaie espagnole et le denier de gros néerlandais. À raison de 120 deniers de gros et de 408 maravédis pour écu au pair, le pair entre la monnaie espagnole et celle des Pays-Bas s'établit pour le ducat de change de 375 maravédis à un peu plus de 110 deniers de gros ! Cela fonctionne bien en revanche avec la monnaie portugaise, évaluée au pair à 480 reis par écu par Van Damme (journal, art. 372) et par Hoorebeke à 960 reis par livre de gros (journal, art. 203 et suivants. Rappelons que la livre de gros vaut deux écus au pair).

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

L'étape intermédiaire de comptabilisation des ventes à l'étranger se traduisait donc par un résultat fictif – avec un profit ou une perte pas toujours formalisé sur l'instant dans le compte de gain ou perte – puisque les sommes reçues par l'agent situé sur la place étrangère n'avaient pas encore été converties en marchandises (dont la valeur se jugerait lors de la vente) ou remises par le biais du change. Or le résultat final dépendait aussi de la qualité du retour qui pouvait tout autant amplifier le profit ou la perte déjà enregistrés que, à l'inverse, limiter plus ou moins le niveau de l'avance ou de la perte constatés lors de la première phase de vente. Ces cas de figure trouvent aussi une illustration concrète dans les manuels – ainsi, avec l'exemple d'une expédition à Lisbonne de marchandises chargées à Rotterdam (60 pièces de toiles de Hollande – « *60 stucken Hollands linwaet* […] *van Rotterdam ghesonden* ») que développe Jan Coutereels. L'auteur en enregistre bien le net provenu (688 630 reis) que lui a communiqué son correspondant Bias Santfort[48], et il le convertit au pair en livres de gros (voir document 4)[49].

Document 4

Bias Santfort debet adi 27 may aen schepinghe op Lisbonna 2/3 voor Lucas Coutereels, 1/3 voor my L. 717.7.6. van ons linwaet gemaect alle oncosten afghetroken, suyver gheldt t'samen rez 688 630. —— —— —— ——	F 19	L. s. d. 717. 7. 6

Le profit est comptabilisé, le 2 juillet 1604, en deux temps. Une première écriture enregistre l'avance réalisée sur l'aller, après la vente à Lisbonne[50]. Débitée du compte d'expédition, celle-ci est créditée au compte *winst ende verlies* (gains et pertes). Le même jour, est comptabilisé le gain obtenu dans deux opérations de change qui, avec un envoi d'épices, ont permis d'assurer le retour (voir document 5)[51].

Si le gain initial était déjà élevé (18,7 %) les deux opérations de change qui ont servi à rapatrier une partie des fonds ont donc permis de potentialiser l'avance qui atteint en définitive 21,8 %. Cette amplification non négligeable du profit s'explique par une situation du marché des changes particulièrement favorable aux acteurs. La remise de Santfort sur Anvers est en effet opérée au cours de 104 deniers de gros par ducat de 400 reis, soit 4 % au-dessus du pair,

48. Compte de Bias Santfort au Grand livre, f° 27. L'article correspondant du journal (176) donne une idée plus précise du compte reçu en détaillant les frais (fret, port à la maison, courtage, commission) soit 24 600 reis défalqués des 713 280 reis provenus de la vente.

49. Les 638 680 reis « *tot 960 reis voor een pondt groot* » se montent à L. 717.7.6.

50. Le 2 juillet, le compte *Schepinghe op Lisbonna…* (f° 19 du grand livre) est débité de la différence entre le prix de revient et le provenu net à Lisbonne ; le compte gain et perte (f° 30) est crédité du même montant, soit 113 livres de gros (désormais pv) 4.

51. *Aen winst ende verlies in dicto compagnie geeprofiteert op de wijssel van Lisbonna de somma van rez 0 000/ 18.13.8* (on a ici l'exemple classique de double compte en reis – pour Santfort – et en livre de gros – pour Coutereels. En bonne logique, le profit au change n'apparaît pas dans le compte de l'agent de Lisbonne, d'où le 0).

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

DOCUMENT 5

Compte Schepinghe op Lisbonna (« Voyage de Lisbonne », f° 19)

date	débité de	crédité de
13 février	Coût de revient des toiles (fournisseur des toiles crédité)	
27 mai		Net provenu à Lisbonne (commissionnaire débité)
2 juillet	Gain 1 (= différence coût de revient/net provenu) 113 pv 4. –	

Compte de Bias Santfort, commissionnaire à Lisbonne (f° 27)

	débité de	crédité de
27 mai	Net provenu des toiles vendues	
13 mai		Remise sur Anvers
22 mai		Envoi d'épiceries
18 juin		Traite d'Anvers sur lui
2 juillet	Gain 2 sur les changes* 18 pv13. 8	

Profiteert op de wissel van Lisbonna* **Valeurs en livres de gros : pv (pondt vlaems)

engendrant un gain du même ordre sur la somme reçue à Anvers[52]. De façon identique, la traite de recouvrement tirée d'Anvers le 18 juin par Coutereels au cours de 105, lui permet de recevoir une somme supérieure à ce qui aurait été comptabilisé au pair[53].

S'ils font état de conditions sans doute plus favorables qu'elles ne l'étaient en général, ces cas d'école éclairent la pratique marchande de deux points de vue. Ils soulignent l'importance que pouvait tenir le change dans les stratégies commerciales comme facteur potentiel d'enrichissement ou de limitation des pertes, et ils en explicitent avec plus ou moins de clarté les modes de fonctionnement.

Maîtriser ces mécanismes était donc le meilleur moyen, sinon de s'enrichir, du moins de perdre le moins possible. D'où l'attention particulière que les acteurs devaient porter aux cours selon lesquels s'effectuaient les transferts de fonds. C'est pourquoi les positions qu'ils adoptaient n'étaient pas en soi prédéterminées. Ayant à provisionner un commissionnaire ou un facteur à Séville, le marchand rouennais ou anversois disposait de deux possibilités : lui remettre les fonds ou lui demander de se les procurer là où il se trouvait. Dans le premier cas, il

52. Effectuée à ce cours, la remise a produit 200 pv 12. 8 à Anvers, là où, au pair, elle n'aurait rapporté que 192 pv 18.4.

53. Traite de 526 ducats 7/20 soit, à 105 deniers de gros, 210 540 reis qui auraient produit au cours de 960, 219 pv 6.3 au lieu des 230 pv 5.7 versés à Coutereels par le donneur de sa lettre. Le cumul des avances ainsi obtenues correspond bien au chiffre avancé par Coutereels de gain au change de 18 pv 13.8. Cas atypique mais pas exceptionnel, le cours incertain-certain est supérieur à celui du certain sur l'incertain.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

devait acquérir sur place une lettre de change pour la métropole andalouse et en verser le montant au tireur, le paiement étant effectué à l'échéance par le correspondant de ce dernier, si tout se passait normalement. Il pouvait aussi demander à son facteur de tirer sur lui et de recevoir ainsi du donneur à Séville, le montant de la lettre qui devait être payée à Rouen ou à Anvers en monnaie locale. Une même alternative s'offrait à qui devait rapatrier les fonds détenus par son facteur ou par son commissionnaire sur une place étrangère : soit les tirer au moyen d'une traite de recouvrement négociée à un donneur qui avait des fonds à remettre, soit se les faire remettre, en droiture ou par voie indirecte, au moyen d'une lettre achetée par son correspondant. Or le résultat changeait en fonction de l'option choisie, tant en termes de disponibilité plus ou moins rapide des fonds que du point de vue de la valeur monétaire obtenue.

Les tirant sur son débiteur (facteur ou commissionnaire), le marchand en disposait plus vite mais il recevait moins (prime au donneur qui s'exprime dans l'évolution des cours en fonction de la durée de l'échéance) – mécanisme parfaitement observable dans le change intérieur où le cours, exprimé en pourcentage, augmentait avec la durée de l'échéance, en faveur du donneur dans une large majorité des cas[54]. Sauf urgence imposant de se créditer au plus vite en tirant une traite, ces opérations donnaient donc lieu à un arbitrage. Celui-ci devait aussi prendre en compte un paramètre supplémentaire : celui des rapports monétaires, suivant que l'on se trouvait sur une place cotant le certain ou l'incertain. En cas de provisionnement, l'enregistrement comptable était susceptible d'engendrer un profit ou une perte qui n'avaient, redisons-le, qu'une valeur virtuelle tant que le retour n'était pas effectif (document 6).

DOCUMENT 6

Provisionnement d'un facteur ou d'un commissionnaire à des fins commerciales

	Disponibilité des fonds	cours/pair	Place cotant le certain	Place cotant l'incertain
Remise à lui faite	à échéance de la lettre★(en g^{al} usance)	c > p c < p	avance perte	perte avance
Traite tirée par lui	Immédiate	c > p c< p	perte avance	avance perte

C = cours de transaction ; P = Pair

Si Anvers cotait l'incertain, Rouen et les autres places de change françaises, nous l'avons vu, donnaient le certain à toutes les places avec lesquelles elles

54. Le donneur donnait donc moins que ce qui serait reçu lors du paiement. Exception notable toutefois avec les Pays-Bas où, dans une même zone monétaire, la valeur de la monnaie connaissait d'importantes variations entre places de l'intérieur et places portuaires. La perte pesait communément sur celui qui remettait de Middelbourg ou d'Amsterdam sur Anvers. On peut raisonnablement faire l'hypothèse que les arrivées massives d'argent sur ces dernières expliquent pourquoi la livre de gros était structurellement plus forte à Anvers qu'à Amsterdam ou à Middelbourg.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

entretenaient des relations de change[55]. Les lettres qui étaient tirées sur les Rouennais étaient donc toujours stipulées en écus, comme celles qu'ils tiraient sur d'autres places, et le cours des lettres émises à Rouen était en général supérieur à celui des lettres qui y arrivaient en sens inverse, au même moment. Illustrons ce point par un exemple fictif. Rouen donnant le certain à Anvers, quelle était la meilleure option pour un marchand du lieu ayant à rapatrier des fonds de la métropole brabançonne ? Tirer ou faire remettre ? Supposons une somme de 100 livres de gros (désormais pv) à faire revenir sur Rouen alors que le cours Rouen-Anvers était de 122 deniers de gros et le cours Anvers-Rouen de 120. Une traite de Rouen sur Anvers donne, au cours de 122, 100 pv (pv de 240 deniers = 24 000 deniers de gros/122, soit 196 écus (désormais ∇) 43 s. 4 d. Remise d'Anvers au pair (120d/∇), la même somme produit 200 ∇. L'avantage d'une remise d'Anvers sur Rouen est donc clairement perceptible (1,66 %), mais il doit être mis en balance avec une disponibilité plus tardive de l'argent (dans ce cas, un mois, à usance) et le niveau de l'intérêt qu'aurait pu rapporter un prêt de la même somme sur la place. En sens inverse, ayant à transférer des fonds sur la métropole brabançonne, il y avait plus d'avantage à y remettre que d'en faire tirer les fonds. C'est sur ce type de raisonnement que se fondaient les stratégies des opérateurs. Anversois et Rouennais en étaient d'ailleurs parfaitement avertis vers 1600. Ces considérations trouvent en effet leur application pratique à travers différents types d'opérations, qu'elles soient spéculatives ou liées aux flux commerciaux.

S'agissant des relations entre marchands et banquiers de Rouen et d'Anvers, dont on verra plus loin l'importance stratégique, les correspondances commerciales illustrent tout l'intérêt que les opérateurs portaient à l'avantage ou à la perte qui pouvait résulter des transferts de fonds par change, au point que cela devenait une source fréquente de contentieux entre partenaires, tels le Rouennais Jean Paviot et son banquier anversois, Jan van Immerseel. Acheteur régulier de produits métallurgiques de la région de Dinant, Paviot avait chargé l'Anversois de payer ses achats et devait donc le provisionner. Tiré en février 1601 par celui-ci d'une traite de 722 ∇ 12 s. 6 d., à 117 deniers de gros pour écu, le Rouennais analyse en toute lucidité la décision, contraire à ses intérêts, de son agent :

> « J'ay esté fort esmerveillé de veoir une telle traicte et sy desavantageuse pour moy, veü que vous n'estiés poinct pressé et que vous n'aviés encor riens avancé pour moy. Vous voyés que je vous remetz chacun jour à 120 d. par escu et vous tirés à 117… je pertz sur la traicte que vous m'avez faicte plus de 18 ∇ ».

Témoignage de compétence adressé à un Anversois sans doute faussement naïf, cette petite démonstration permet de comprendre l'intérêt que portaient

55. Exception sur ce point pour Lyon avec Plaisance.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

les acteurs à des écarts qui, pour paraître minimes (2,5 %), pouvaient faire la différence entre une opération bénéficiaire et une perte[56].

D'autres cas confirment l'attention que portaient les marchands rouennais aux écarts de cours avant d'exécuter des opérations de change ou de les faire opérer par leurs correspondants, qu'il s'agît de rapatrier des fonds ou de provisionner un de leurs agents. Constatant le peu d'avance que procurait un aller-retour sur Anvers en mars 1601 (un point d'écart), l'un des ténors du milieu négociant rouennais ordonnait à son commissionnaire anversois de remettre l'avance de son compte à Amsterdam « pour [le] faire jouir du haut change »[57]. Un autre opérateur impliqué dans le commerce d'Espagne faisait preuve de la même acuité en observant, à l'automne 1607, que la baisse du cours du change entre Anvers et Séville était favorable à une remise de l'avance de son compte[58] sur la place andalouse, peut-être dans la perspective d'un aller-retour profitable.

On pourrait multiplier à l'envi de tels exemples. Ils démontrent que les opérateurs étaient pleinement conscients de l'effet mécanique qui découlait du rapport certain/incertain sur les transactions de change. Ils illustrent en outre le fait que celui qui cherchait à « faire valoir ses fonds sur les changes » avait tout intérêt à se trouver sur une place donnant le certain, ou à y avoir un correspondant prêt à opérer pour son compte. Dans la configuration la plus fréquente (celle où le cours de la place cotant le certain sur celle qui donnait l'incertain était supérieur à ce qu'il était en sens inverse), remettre des fonds sur une place étrangère avec retour était la promesse d'un gain assuré, même minime. C'est la forme initiale et la plus élémentaire du change par art que les banquiers italiens de Lyon pratiquaient presque quotidiennement bien avant 1550.

Inspiré d'opérations réelles qu'il avait pu observer comme marchand actif sur la place de Rouen, le cas que développe Michel Van Damme dans son manuel de comptabilité publié en 1606 en fournit l'illustration tout en menant le lecteur un peu plus avant dans la pratique du change par art. L'auteur y met en scène l'activité d'une « compagnie de 60 000 livres » dédiée aux seules opérations de change (« negottier en changes et non en autres choses »). Cette structure réunit cinq participants, dont l'auteur lui-même, localisé à Rouen, les quatre autres étant situés sur des places – Anvers, Lille, Séville, et Lisbonne – cotant l'incertain sur Rouen. Van Damme tient donc dans cette affaire un rôle central

56. Tirée d'Anvers, la traite de Van Immerseel ne représente en effet que 352 pv. Remise de Rouen, la même somme en écu en aurait représenté 361. Avec sans doute un peu d'exagération, Paviot déclare : « Je ne gagneray pas aultant sur troys milliers de latton que je pertz à lad. partie » (SAA, IB 259, 11 mars 1601). Ce cas nous projette déjà dans ce qui va suivre puisque le tireur remettait, par la même lettre, la même somme, à compte d'un retour d'Espagne, à des marchands rouennais qui, eux, en tiraient avantage, observation qui fait revenir au premier plan les relations sociales entre les acteurs.

57. Il s'agit ici de jouer sur le change intérieur en profitant de l'écart signalé plus haut entre la valeur respective de la livre de gros à Anvers (plus élevée) et Amsterdam ; un transfert procurait ici une avance de quelques points. SAA, IB 257, lettre de Jacques Hallé (Rouen) à Jan van Immerseel, 12 mars 1601.

58. « Il me semble que tant plus le change va à bas prix pour Seville, comme à 108 et 106, que c'est le benefice du bailleur parce qu'il ne baille que 106 gros et en reçoit en Seville 110 gros » (le pair) : SAA, IB 257, lettre de Jacques Deshommetz (Rouen) à Jan van Immerseel, 5 octobre 1607.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

d'orientation des fonds. Plutôt que d'entrer dans une description de la totalité de ces opérations, retenons-en les principes. L'auteur opère dans un premier temps une série de remises, sur Anvers, sur Séville, sur Lisbonne, suivies d'un retour, parfois presque immédiat, sur Rouen. On le voit ainsi remettre, le 29 avril 1604, des fonds à Henri Malcotte de Séville (article 191 du journal) dont le compte est logiquement débité, alors que le compte « changes » de la compagnie est crédité :

« Par Henri Malcotte, compte à part de la compagnie de 60 000 livres, à changes, L. 10 500 pour ∇ 3 500 à luy remis à Séville en lettre de Manuel Lopez à usance, sur Antonio Nunes, à 432 maravedis par ∇, à 3 L. par ∇ monte ……10 500 L. »

Effectuée du certain sur l'incertain bien au-dessus du pair (5,9 %)[59], cette remise revient en sens inverse à un cours légèrement inférieur au pair (1,2 %) cumulant ainsi deux avances d'un point de vue comptable. À l'échéance (lettre à usance, soit deux mois) Malcotte, qui en est le bénéficiaire à Séville, a ainsi reçu 1 512 000 maravédis. Une fois prélevés sa commission et les frais de courtage (7 560 maravédis, soit 0,5 %), il a pu remettre sur Rouen 1 504 440 maravédis en deux lettres (journal, 466) au cours de 403 dont le retour, enregistré le 4 août, se traduit par une inversion des écritures (les changes de la compagnie sont débités, le remettant crédité) :

« Par changes de la compagnie de 60 000 L. à Henry Malcotte, compte de ladite compagnie, L. 11 199. 6. 6. Pour ∇ 3 733. 6. 6 qu'il me remet en 2 lettres, une de Lionel de Quadros du 2 du passé [2 juillet] sur Duarte Fernandez, de ∇ 733. 6. 6. payable à usance, & une de 3 000 ∇ sur Pierre Guerard, de Baltasar de Spinola du 3 ditto… payable le 2 et 3 septembre prochain……11 199 L. 6. 6. »

L'ampleur du gain final s'explique bien par le différentiel de cours, particulièrement favorable (près de 7 %), entre l'aller et le retour.

Le profit (233 ∇ 6. 6., soit près de 6,6 % en 4 mois) est enregistré par anticipation le même jour (article 467 du journal), le paiement intervenant à échéance ou presque (le 4 septembre).

Dans chacune des opérations comparables, effectuées sur Lisbonne et sur Lille, l'effet mécanique d'une circulation certain → incertain → certain joue de manière identique en produisant un profit dont l'ampleur est proportionnelle aux écarts de cours enregistrés entre l'aller et le retour. On avance sur ce point en terrain connu[60]. Le cas se complique lorsque l'auteur réinjecte les fonds qui sont revenus de Séville dans un nouveau circuit de change, afin d'en valoriser encore le profit initial.

Dès que les lettres sont payées, le 4 septembre (art. 533 du journal), la valeur en est en effet remise sur Londres à un agent étranger à la compagnie, David Le Meere (art. 534), puis transférée par ce dernier au pair à Middelbourg

59. La donnée est cependant réaliste, puisque les cours de Rouen sur les places espagnoles étaient en général élevés et souvent nettement supérieurs à ceux de Lyon comme le montre l'examen des lettres de la correspondance Ruiz. Voir plus haut la note 17.

60. Voir, au sein d'une abondante littérature sur les débuts de la pratique, l'exposé lumineux de R. C. MUELLER, *Money and Banking…*, *op. cit.*, chapitre 8 : « Exchange and the money market ».

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

à Laurent Baudins et, de là, à Anvers, à d'autres correspondants de la compagnie, les frères Hoons. Bénéficiaire dans un premier temps, puisque opérée au-dessus du pair (Rouen donne le certain à Londres)[61], la circulation se traduit ensuite par des pertes bien inférieures aux gains réalisés jusque-là[62]. N'entrons pas plus avant dans les détails techniques de ces opérations pour retenir qu'une circulation bien orientée des fonds a permis leur valorisation dans des proportions intéressantes. Les 10 500 livres (3 500 ∇) remises le 29 avril 1604 par Van Damme en rendent à Anvers, évaluées au pair (120 deniers de gros pour écu, soit 6 livres tournois pour une livre de gros), un peu plus de 12 305, disponibles le 12 mars. Soit plus de 14,5 % en dix mois et demi.

Sans doute ne faut-il pas considérer le résultat de cet arbitrage qui ne dit pas son nom comme très réaliste, bien que les cours du change avec l'Espagne soient proches de ceux que l'on rencontre à l'époque. Toutes les opérations de ce genre développées par l'auteur ne sont d'ailleurs pas aussi lucratives. Pourtant, même en s'en tenant à 10-11 % de profit sur un an, chiffre qui correspond au résultat final des activités de cette compagnie des changes, l'affaire reste tout à fait rentable. Moins lucrative que certains « coups » commerciaux, elle offre une plus grande sécurité que le commerce de marchandises tout en limitant considérablement les frais (aucun stockage, commission moins élevée, faible coût de transport du courrier) et les immobilisations, à une condition : disposer d'un réseau fiable et informé.

Les usages diversifiés du change sur la place de Rouen

Comment ne pas s'interroger sur la représentativité d'un exemple tiré de la littérature comptable, destinée a priori à un public moins averti que ne l'était l'auteur ? La pratique du change par art était-elle vraiment familière aux opérateurs contemporains actifs sur la place de Rouen ou n'était-elle pas plutôt réservée à quelques *happy few* ?

Les indices recueillis dans les archives commerciales du fonds des faillites d'Anvers font pencher sans hésitation pour la première hypothèse. Alors que l'on était en pleine guerre civile, l'un des acteurs en vue de la place de Rouen, informé de l'arrivée de la flotte des Indes à Tercera, en septembre 1593, n'en supputait pas moins les opportunités de spéculation sur les changes que l'abondance prochaine d'argent à Séville ne manquerait d'offrir. Espérant voir le cours d'Anvers sur Séville tomber aux environs de 100 deniers de gros pour ducat, il envisageait de faire remettre par son correspondant anversois

61. Cette fois, présence d'une évaluation comptable provisoire, résultat d'un double calcul par rapport au pair.

62. La remise de Londres à Middelbourg (journal 621) se fait au pair (perte minime due seulement à la commission versée à Le Meere). De Middelbourg à Anvers (journal 702), il s'agit d'un change intérieur dont le résultat n'est pas évalué en pourcentage mais en délai de paiement au pair, soit ici seize semaines. On peut donc considérer qu'il s'agit d'une perte.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

jusqu'à 3 000 livres de gros sur la place andalouse[63]. Si rien ne dit quel devait être l'emploi ultérieur de ces fonds, on a de bonnes raisons de penser qu'il s'agissait de spéculer sur les changes. Les facteurs rouennais et anversois à Séville n'avaient en général pas de grands besoins de provisionnement au retour des flottes[64] et, dans une note additionnelle à une lettre du mois de mai 1601, notre homme déclare avoir envoyé en commun avec quelques amis un jeune homme muni d'une lettre de crédit à Lisbonne pour tirer « jusqu'à trois mil ducatz » sur Séville qui seraient retirés de là sur Anvers[65]. Proche de ceux que développent les manuels, ce schéma opérationnel témoigne d'une familiarité avec les procédures d'arbitrage qui était assez partagée sur la place rouennaise.

Opérant dans un autre secteur géographique, Jean Paviot, que nous avions déjà vu manifester une conscience aiguë des effets que l'option de change retenue par son commissionnaire avait eus sur le résultat d'une opération de provisionnement[66], démontre en effet que la pratique de l'arbitrage ne lui était pas non plus inconnue. Dans l'incapacité de provisionner l'agent de son commissionnaire anversois à Calais, en juin 1599, par une remise ou un envoi d'espèces par la voie directe, il suggère de tirer de Calais sur Middelbourg, et « *pour la moindre perte…* [de] remettre d'icy [Rouen] sur Middelbourg » plutôt que d'utiliser le relais d'Anvers[67]. La maîtrise technique des changes n'était donc pas l'apanage des seuls Italiens, même si on les retrouve très impliqués, et à une autre échelle, dans ce type d'opération. Le carnet de mémoires de Baltazar Andrea, banquier italo-andalou établi à Anvers au début des années 1600, livre de ce point de vue toute une série de « comptes faits » d'arbitrages de change conçus pour la plupart à des fins spéculatives – ce qui n'exclut pas leur usage dans le cadre d'affaires commerciales[68], comme de se procurer à moindre coût des fonds destinés à l'achat de marchandises sur une place étrangère. Comment, par exemple, lorsque l'on se trouve sur la place d'Anvers, disposer à Séville de ducats à plus bas prix qu'en recourant au change direct ? La solution envisagée reproduit un type d'opération triangulaire à laquelle les opérateurs italiens étaient depuis longtemps rodés. Profitant d'une conjoncture favorable sur le marché des changes lyonnais, on ordonnerait à un partenaire de tirer sur Anvers 1 000 ∇ à 116 deniers de gros, et de remettre, dans le même temps, cette somme sur Séville à 425 maravédis[69].

63. « Ce qui me fait assurer que le change pour Séville sera rendu à 100 gros pour ducat ou la autour, que sy cella estoit, seroit bien competent que remessions sur led. lieu de Seville jusqu'à 3 000 l. de gros » : SAA, IB 257, lettre de Jacques Hallé (Dieppe) à Jan van Immerseel, 9 septembre 1593.

64. La position des Rouennais et des Anversois était alors plutôt créditrice, du fait de la vente de leurs marchandises aux Indes, payables pour une partie « au retour des flottes ».

65. Dans sa lettre du 28 mai 1601 à Jan van Immerseel, Jacques Hallé indique agir avec « quelques amis » et demande qu'on en tienne un compte différent de ses affaires particulières, d'autres y étant intéressés.

66. Plutôt remettre les fonds de la place donnant le certain que de se les faire tirer de la place cotant l'incertain.

67. SAA, IB 259, 28 juin 1599. Les cours de Rouen sur Middelbourg étaient presque toujours d'un à deux, voire trois points supérieurs à ceux de Rouen sur Anvers, dont la monnaie était structurellement plus forte (voir plus haut, note 54. Cet écart subsiste encore à la fin du XVII^e^ siècle).

68. SAA, IB 6, « Livre de memories ».

69. *Ibidem*, p. 9.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

Tout à fait réalistes, ces cours justifient l'intérêt de la manœuvre : tirés à 116, les 1 000 ∇ ne revenaient à Anvers qu'à 116 000 deniers de gros, procurant un net avantage au tireur, tandis que la remise de la même somme depuis Lyon à 425 maravédis (plus de 4 % au-dessus du pair) produisait à Séville 1 133 ⅓ ducats. Soit un prix de revient du ducat à Anvers de 102,35 deniers de gros, chiffre bien inférieur aux cours du change direct entre Anvers et Séville au même moment. Une traite de Séville sur Anvers s'opérait alors à 111 ou 112 deniers de gros par ducat, et une remise d'Anvers sur Séville[70] à 108/109 pour un résultat obtenu dans un laps de temps identique[71].

Ces cas d'école voisinent avec le relevé d'un grand nombre d'arbitrages qu'Andrea effectuait en commission pour de grands opérateurs lucquois comme les Burlamachi-Franciotti et les Bonvisi de Lyon, ainsi que pour la firme florentine Corsini. On ne s'éloigne pas du propos initial en évoquant cette pratique courante chez les marchands-banquiers italiens, puisque les notes d'Andrea témoignent de l'intervention à leurs côtés, dans ces affaires, de quelques marchands français actifs sur la place de Rouen et en Espagne. En janvier 1600, il évoque ainsi les instructions reçues à propos des fonds qui lui sont revenus de Séville pour le compte d'Antoine Barré, de Tours :

> « Antonio [Nicolas Antonio/Antheunis, l'un des grands facteurs flamands de Séville] m'ordonne des deniers pour compte à part A.B. [Antoine Barré, de Tours] les remettre pour Plaisance à Franciotti et Bertolini à l'ordre de ceux de Lyon ou à Paris à Charles Arrondeau […], ou à Rouen à Jacques Blondel […] pour en faire l'ordre dud. Barré, et remettray pour la place que me semblera la plus prouffitable »[72].

Le propos vient donc confirmer ce que montraient déjà les procurations passées devant les tabellions rouennais, dans les années 1580 : une partie variable des retours des expéditions de marchandises vers l'Espagne ne se faisait pas en marchandises, mais en change ; ces retours s'opéraient peu de façon directe sur Rouen, et ils le firent de moins en moins ; la médiatisation de ces retours offrait, et c'était le but recherché, des opportunités de valorisation par le biais de l'arbitrage.

Le commerce d'Espagne : change et valorisation des profits commerciaux

Avec le développement de la *Carrera de Indias*, le commerce d'Espagne était devenu le principal débouché des exportations des places du Nord-Ouest en France, comme de celles des Pays-Bas et de Hambourg. Et nous l'avons vu,

70. Données extraites de la correspondance commerciale entre le Rouennais Jean de Cahaignes à Séville et Jan van Immerseel d'Anvers, SAA, IB 255.

71. SAA, IB 6, p. 9. Le manuscrit donne de nombreux autres exemples de ce type avec des options produisant un résultat du même ordre : par exemple, 1 000 Δ remis d'Anvers sur Lyon à 113 et tirés de Séville au pair (408) qui produisent à Séville un ducat revenant à 104 deniers de gros.

72. *Ibidem*, p. 100, 25 janvier 1600. Confirmation p. 109 : « Franciotti et Burlamachi de Lyon ordonnent par lettres du 8 de janvier [1601 ?] que l'argent que me sera remis de Sevilla pour faire l'ordre de Antonio Barré di Torsi, que en cas d'ordre dud. Barré, remettre le procedé à Piacenza à leurs gens ».

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

dès les dernières décennies du XVI^e siècle, les Rouennais avaient joué, en partie sous l'influence d'une forte présence espagnole sur la place, un rôle majeur de partenaires des marchands de l'Ouest dans la gestion des flux bancaires qui revenaient d'Espagne. Un rôle qui n'est pas étranger au statut d'entrepôt international et de place de compensation, certes moins active que Lyon, de la place normande.

La fin des années 1580 marque pourtant le terme d'une période durant laquelle de grandes firmes espagnoles avaient dominé l'activité commerciale de Nantes et de Rouen et contribué à l'organisation des circuits du change, en relation avec les firmes italiennes de Lyon et d'Anvers, dans les années qui précèdent la Ligue (1585-1589), comme l'a montré Henri Lapeyre. Plusieurs inflexions majeures amorcées à la fin du XVI^e siècle marquent en effet les années 1600. La première – la diffusion de l'usage du change dans l'espace du royaume, surtout dans sa moitié nord-occidentale – a déjà été évoquée plus haut. Elle témoigne d'une élévation du niveau technique des opérateurs régnicoles, confirmant le rattrapage qu'ils avaient opéré en termes de savoir-faire par rapport aux meilleurs étrangers. Deux autres points intéressent de manière plus directe la compréhension des circulations cambiaires liées au commerce des Franco-Néerlandais à Séville. Il s'agit à la fois du poids amoindri de Lyon dans les relations de change direct avec Rouen et de la quasi-disparition des lettres de change tirées de la péninsule Ibérique sur le port normand.

De nombreux indices témoignent de la perte d'intérêt des acteurs commerciaux rouennais pour le marché des changes lyonnais : symptôme de l'évolution d'un système des paiements recentré sur la façade maritime occidentale de l'Europe ? On ne les voit plus entretenir de relations suivies avec la capitale des Gaules[73], à l'exception des firmes italiennes et de quelques Flamands de haut vol. N'y voyons aucune signification quant aux flux commerciaux entre le port normand et l'Andalousie, pas plus que dans la quasi-disparition des lettres de change venues en droiture de Séville sur Rouen. En dépit de maints soubresauts, le commerce d'Espagne était toujours très actif à Rouen, au début du XVII^e siècle. Les deux observations témoignent en fait d'une modification du circuit de retour des avoirs dont disposaient les marchands normands et bretons en Espagne, au moment où la prépondérance d'Anvers dans le réseau cambiaire des Rouennais s'était encore accrue, autre élément des évolutions en cours. En dépit de nombreux biais documentaires, le cumul des indices étaye l'hypothèse d'une réorientation des canaux qui permettaient d'acheminer les retours d'Espagne vers Rouen et de leur médiatisation par les places des Pays-Bas.

Les raisons de ce déplacement sont multiples et leur importance respective, difficile à évaluer. Le départ de la majorité des marchands-banquiers

73. Cas frappant avec un autre très grand marchand rouennais, Laurent Hallé, cousin de Jacques, qui refuse « une lettre en blanc » tirée sur des marchands grisons et milanais de Lyon (Vertema, Crolalanza, Caravagi). Elle est négociée au banquier lucquois Pandolfo Cenami : SAA, IB 257, lettre du 12 mai 1601 à Jan van Immerseel.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

espagnols, consécutif à l'échec de la Ligue, n'y fut sans doute pas étranger[74]. L'afflux de marchands néerlandais sur la place de Rouen ne le fut pas moins. La constitution de réseaux mixtes et d'associations avec les marchands locaux avait donné un ton nouveau à la place, en particulier en ce qui concerne les rapports commerciaux avec l'Espagne. Très lié aux firmes anversoises, le gratin du négoce rouennais agissait alors dans une position de réciprocité par rapport à ses homologues de la métropole brabançonne. Dès la fin des années 1590, les correspondances commerciales émanant d'opérateurs rouennais soulignent sans la moindre ambiguïté la position centrale d'Anvers dans le flux permanent des circulations matérielles et immatérielles qui liaient les deux villes à l'Europe du nord-ouest, et son importance dans la structuration des réseaux du change entre Rouen et l'Espagne.

Même imparfaitement reconstituée, l'organisation de la circulation des fonds relevant du négoce à Séville de l'un des plus grands marchands de Rouen, Jacques Hallé, le démontre (voir documents 7 et 8). S'il est impossible de dire quelle part des affaires de ce dernier passait par les mains de ses correspondants anversois connus – Jan van Immerseel puis ses fils – leurs échanges épistolaires attestent l'importance prise par les opérations de change dans le rapatriement des avoirs issus de la vente des toiles exportées à Séville.

DOCUMENT 7

Circulation des fonds liés aux retours d'Espagne en faveur de Jacques Hallé (1594-1613)

Fonds transférés de Séville à Anvers (Séville donne le certain à Anvers)	{65 remises de Séville sur Anvers (par Michel Damiens) {9 traites de J. van Immerseel sur Séville
Fonds transférés d'Amsterdam à Anvers monnaie identique	{8 remises d'Amsterdam sur Anvers {1 traite d'Anvers sur Amsterdam
Fonds transférés d'Anvers à Amsterdam monnaie identique	{12 remises d'Anvers sur Amsterdam {6 traites d'Amsterdam sur Anvers
Fonds transférés d'Anvers à Middelbourg	{6 remises d'Anvers sur Middelbourg
Fonds transférés de Middelbourg à Anvers	{2 remises de Middelbourg sur Anvers
Fonds transférés d'Anvers à Rouen ou Paris (Rouen et Paris donnent le certain à Anvers)	{23 remises d'Anvers sur Rouen, 1 sur Paris {10 traites de Rouen sur Anvers
Fonds transférés de Rouen à Anvers	{3 traites d'Anvers sur Rouen
Fonds transférés d'Amsterdam à Rouen	{1 remise d'Amsterdam sur Rouen
Fonds transférés de Middelbourg à Rouen	{2 traites de Rouen sur Middelbourg
Fonds transférés d'Anvers à Madrid	{1 remise

Source : Stadsarchief Antwerpen, Insolvente boedelskamer, fonds Van Immerseel, IB 257

74. Certains avaient été directement impliqués dans le financement de la Ligue et quelques-uns avaient joué le rôle d'agents de la monarchie espagnole.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

DOCUMENT 8

Structure des mouvements de fonds par change au compte de Jacques Hallé (Rouen, 1594-1613)

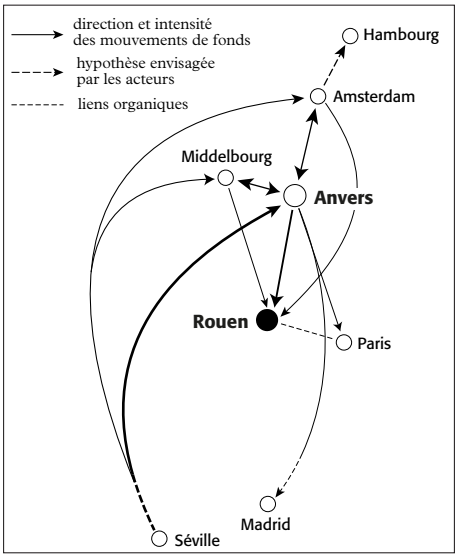

Recueillies au fil de correspondances inégalement conservées sur une petite dizaine d'années, ces données ne représentent sans doute qu'une partie minime, mais significative, de l'activité de Jacques Hallé. Si toute analyse quantitative s'en trouve exclue, les traits de structure du fonctionnement de ces opérations de change sont bien identifiables. Deux d'entre eux coïncident avec ce qui a été dit de la géographie des protêts rouennais et ils en confirment l'interprétation. Il s'agit d'abord de l'ampleur des mouvements de fonds de Séville vers Anvers et, en moindre proportion, vers Middelbourg et Amsterdam[75]. Ils prennent surtout la forme de remises. Les quelques traites tirées d'Anvers sur Séville le sont à un cours nettement inférieur (autour de 103-104 deniers de gros pour ducat, contre une fourchette de 104 à 124 pour les remises) et semblent répondre à des nécessités urgentes de provisionnement. Les lettres ne mentionnent ni remise sur Lyon, ni retour direct de Séville sur Rouen. Observons ensuite la position d'Anvers. Elle est le point nodal des opérations qui se développent, dans un second temps, dans le Nord-Ouest européen, qu'il s'agisse de remettre sur Rouen les fonds reçus de Séville, ou de les valoriser dans un nouveau circuit, en les envoyant sur Amsterdam et sans doute sur Hambourg.

75. Aucune des lettres, dans l'ensemble de la correspondance (plusieurs centaines de lettres) envoyée par les Rouennais de Rouen ou de Séville, n'évoque de retour direct sur Rouen. À l'exception de deux occurrences (cours de change de Rouen sur Séville), aucune mention de cours courant ou de cours de transaction entre Séville et Rouen.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

Pourquoi cette constance des retours en change de Séville vers les places néerlandaises ? Et pourquoi reconnaît-on la même organisation des flux de change dans la structure des affaires de tous les Rouennais[76] qui étaient impliqués dans le commerce d'Espagne ? Faisons l'hypothèse que la réponse à ces questions n'est pas étrangère au rôle positif que pouvait jouer le change dans les stratégies commerciales d'acteurs qui n'étaient pas tous familiers du change par art. Un moyen de valoriser les profits ou de limiter les pertes ? Une obligation aussi, rappelons-le, dans une situation commerciale où Séville et l'Espagne n'offraient pas (plus) aux marchands flamands ou français d'opportunités de retour en marchandises à la hauteur de leurs exportations. Mais quel intérêt pouvait-on trouver à remettre ces fonds plutôt sur les Pays-Bas qu'en ligne directe sur Rouen ? L'examen clinique d'un cas bien documenté permet de montrer comment les options de retours pouvaient influencer de manière significative le résultat global des opérations commerciales qu'engageaient les acteurs rouennais sur le versant ibérique, que ce fût pour leur propre compte ou pour celui de commettants anversois ou hambourgeois.

À l'automne 1609, le marchand rouennais Christophe De Nouiller avait envoyé à son correspondant flamand de Séville, un fils de l'Anversois Jan van Immerseel, deux ballots de toiles, « blancards fort bons », à 120 livres tournois (désormais l.t.) le cent d'aunes enregistrés sous le nom de « fardos 7 y 8 » dans la comptabilité du Sévillan[77]. Le coût de revient de ces ballots à l'expédition nous est connu : 822 ⅓ aunes (environ 992 mètres) à 120 l.t. le cent, 1 % de courtage, 30 l.t. de frais d'emballage et de portage au Havre par ballot, 20 l.t. de fret jusqu'à Sanlúcar et le coût de l'assurance à 7 %, soit un total d'environ 1 145 l.t. (381 ∇ ⅔). Le Grand livre du destinataire, Guillaume van Immerseel, fournit le détail précis de la vente et des frais à Séville[78]. À 113 maravédis la vare (0,57 mètre), les toiles avaient rapporté 218 654 maravédis, dont il faut retrancher les frais de commission (2 %), de courtage et de lettres (1 %), les frais de commission à San Lucar (1,4 %), les différentes taxes d'*almoxa* et d'*alcavala* (13,8 %). Le « procedido netto » s'établissait donc à 178 763 maravédis, c'est-à-dire près de 478 ducats courants et 476,7 ducats de change[79]. Une comparaison entre l'évaluation au pair (408 maravédis par écu) du montant obtenu à ce stade (438 ∇ 8. 8) – telle que le Rouennais l'inscrivit sans doute en compte – et sa mise à Rouen fait déjà apparaître un profit virtuel de 14,8 %[80]. De quoi tempérer quelque peu les jérémiades des contemporains, même si quelques éléments de coût peuvent nous échapper du côté rouennais.

76. On identifie de nombreux ténors du commerce d'Espagne à Rouen dans la correspondance des Van Immerseel : outre les Hallé, figurent les Blondel, Papavoine, Saint-Léger, Sonning, etc., qui tous adoptent le même mode de fonctionnement.

77. SAA, IB 259, lettre à Chrisostome Van Immerseel, Séville, 27 décembre 1609. Les « blancardes » sont des toiles de lin blanchies, solides et de finesse moyenne.

78. SAA, IB 201 (ancienne cote), f° 29, 21 mars au 20 avril 1610.

79. Le ducat courant est de 374 maravédis contre 375 pour le ducat de change.

80. 438 ∇ 8 s. 8 d. soit 1 314 l.t. 8 s. 8d. – 1 145 l.t. = 169 l.t. 8 s. 8 d.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

La correspondance nous apprend qu'avant le mois de mai[81], 400 ducats furent remis au cours exceptionnellement favorable de 126 ½ gros. En admettant que la totalité de la somme eût été renvoyée sur Anvers à ce cours, le marchand rouennais y aurait disposé de 251 pv. 5 s. 2 d. soit, au pair de 120 deniers de gros pour écu, d'un peu plus de 502 ∇ ½. Ce premier résultat illustre donc bien l'avantage que pouvait procurer le choix de faire revenir sur Anvers les fonds d'une place cotant le certain, dont le cours était donc élevé, plutôt que d'opérer par voie directe sur Rouen, dans une configuration inverse (de l'incertain au certain). Cas limite, il est vrai, en raison d'un cours de retour anormalement haut, et résultat dont l'équivalent par voie directe de Séville à Rouen (qui donnait le certain) aurait exigé un cours de 356 maravédis par écu – près de 13 % en-dessous du pair – valeur jamais rencontrée à l'époque.

Encore faut-il, pour évaluer le résultat final, tenir compte de l'option qui fut retenue pour opérer le retour sur Rouen. Le change d'Anvers sur Rouen étant au même moment de 126 gros pour écu, une remise des Van Immerseel à De Nouiller aurait rapporté 478 ∇ 35 s. 5 d. En dépit de ce cours anormalement élevé, la manœuvre aurait encore produit un profit supérieur à celui que donnait le calcul comptable du profit intermédiaire à Séville. Recourir à une traite sur Anvers aurait cependant encore potentialisé ce profit puisque de Rouen à Anvers le cours n'était que de 117 ½. : 513 ∇ 12 s. 7 d. auraient alors été obtenus dans un laps de temps plus court[82]. La comparaison entre le résultat, encore virtuel, obtenu à Séville et celui que procurait un retour en change par la voie d'Anvers se traduit donc, dans le cas que l'on vient d'exposer, par un accroissement du profit de plus de 70 % à plus de 130 %, suivant l'option que l'on retient[83].

Gardons-nous de généraliser les conclusions d'un exemple qui, tout en étant fondé sur des données bien établies, correspond à une situation exceptionnelle : favorable en ce qui concerne le cours de change de Séville sur Anvers et atypique pour les relations Rouen-Anvers (le cours Rouen-Anvers étant très inférieur au cours Anvers-Rouen). Il n'en démontre pas moins quels avantages structurels procurait aux Rouennais qui opéraient sur le marché de Séville l'utilisation du relais anversois – et de ceux de Middelbourg et d'Amsterdam – en termes de valorisation de leurs avoirs sur la place andalouse. Un avantage direct, en comparaison des places françaises, du fait d'un rapport de change inverse avec l'Espagne, dont les cours sur les Pays-Bas étaient plus élevés puisque l'on y cotait le certain et non l'incertain. Les avantages indirects

81. Cette remise est évoquée dans la lettre – explicite sur l'ordre donné de remettre le « provenu des ballots » en change – de Christophe de Nouiller, du 14 mai 1610. S'il n'est pas absolument certain qu'elle corresponde au retour des deux ballots, elle précise le cours du change de retour.

82. Notons le caractère exceptionnel de cette situation qui voit aussi le cours d'Anvers sur Rouen (de l'incertain vers le certain) nettement supérieur à celui de Rouen sur Anvers.

83. Le gain final avec les deux options de change retenues entre Rouen et Anvers est respectivement de 25,5 et de 34,5 %.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

n'étaient pas moindres. Anvers offrait bien plus d'options techniques que Rouen ou que Paris en matière d'opérations de change.

Fondées sur des faits de structure, ces pratiques étaient appelées à durer et les sources comptables qu'ont laissées les firmes anversoises ouvrent à ce sujet la voie à une analyse d'autant plus consistante, dans les années 1625-1630, que l'on y trouve trace de l'activité d'un certain nombre de grands négociants rouennais[84]. D'une grande densité, les opérations de change qui liaient le Rouennais Simon Chappellier au banquier anversois Louis Le Candele, élément d'une famille lilloise qui avait aussi essaimé à Dunkerque, autour de 1615, serviront ici de base documentaire[85].

Chappellier n'était certes pas d'origine rouennaise. Ce Tournaisien était venu s'installer à Rouen à l'extrême fin du XVI^e siècle, avant de partir pour Séville, puis de revenir à Rouen dans les années 1610. Déjà présent dans les comptes de Le Candele, il devint, à partir de la fin de l'année 1626, le titulaire de l'un des plus gros comptes personnels tenus par l'Anversois. Comme celle de Jacques Hallé, évoquée plus haut, l'activité de Chappellier, qui opérait sur le marché de Séville, est emblématique des comportements qu'adoptaient les négociants rouennais les plus en vue à l'international. À défaut d'éléments suffisants sur la pratique antérieure de notre homme, l'étude repose sur l'analyse des comptes des années 1626-1630. L'absence de correspondances nous interdit une compréhension complète des opérations et de leurs motivations. Rien ne permet par ailleurs d'affirmer que Le Candele était l'unique commissionnaire anversois du Rouennais. Le schéma général des relations de change entre les deux hommes s'inscrit néanmoins dans un cadre familier que l'on abordera par les mouvements de fonds entre la péninsule Ibérique et la métropole anversoise.

Notons d'entrée de jeu l'importance des flux monétaires qui s'opèrent par le biais du change entre Séville et Anvers, de loin les plus importants du compte Chappellier. Il s'agit pour l'essentiel d'un jeu de remises effectuées par Antonio de Muelenaere, un marchand d'origine brugeoise qui était son principal commissionnaire, par Charles Hellot, un Rouennais, par Pierre Gaumont, un marchand commissionnaire breton, et de manière épisodique par son frère Jacques. L'inscription en compte de ces opérations obéit à une formalisation parfaitement réglée : le tiré à Anvers est débité et le compte du bénéficiaire, Chappellier, crédité. Le nom du tireur est en général mentionné, comme dans l'exemple suivant d'une remise au profit de deux bénéficiaires, enregistrée le 20 avril 1627 :

84. Figurent dans la comptabilité de Louis Le Candele dont il sera question ensuite, plusieurs grands noms de négociants rouennais, tels Philippe de Saint-Léger, Pierre Leroux, Jean Heufft, Ézechiel Decaen, François et Pierre Hellot, Jean Papavoine, Jean Thierry, Jacques Chappellier, Philippe Morel, etc.

85. La source appartient à l'énorme comptabilité de Louis Le Candele et de ses successeurs dont ont été utilisés les grands livres des années 1625-1627 (SAA, IB 1442, compte « Simon Chappellier, son compte », f° 122, 152, 183) et 1628-1630 (SAA, IB 1443, f° 8, 50, 71, 113), et les journaux correspondants (SAA, IB 1405 et 1406).

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

«Par Cornelio Janssen de Bisthove, D 1 000 [Les lettres sont libellées en ducats de change (D) de 375 maravédis] : a divers comptes que Antonio De Muelenaer de Siville m'a remis en lettre de Jean, Cornelio, et Pedro Janssen de Bisthove, du 11 mars a uso a 110 ½ d. *pour compte de Simon Chappellier*, estant 1/5 pour Jacques Chappellier, a 11 mai, sont

£ 460. 8. 4

A Simon Chappellier pour son compte D 800 : –– ––£ 368. 6. 8
A Jacques Chappellier pour son compte D 200 : –– ––£ 92. 1. 8»

En de rares occasions, c'est l'Anversois qui tire des traites sur les agents du Rouennais à Séville, créditant le compte de Chappellier et débitant le remettant de sa lettre :

«Par Charles de La Bistrate, D 700 a Simon Chappellier *pour son compte*, tiré sur Antonio De Muelenaer a Siville a uso et 108 ½ d., a payer D 500 a Madalene Clut, vefve de Jacques Vivien et D 200 a Antonio Duquesne sont

£ 316. 9. 2»

Sans entrer plus avant dans le détail des formalisations comptables, observons le bilan par année de ces mouvements pour la période fin 1626-1630 (voir document 9).

DOCUMENT 9

Année	Nb de remises et de traites	V. à Séville en ducats	V. à Anvers en livres de gros (pondt vlaems)	V. moyenne du ducat*	Montant à Rouen au pair en l.t.
déc.1626-1627	R : 16 T : 5	25 281. 4. 10	8 898. 4. – 2 543. 10. 10	108,6	68 650. 9. –
1628	R : 13 T : 5	32 576. 8. 2	11 195. 4. 7 3 762. 10. –	110,2	89 746. 7. 6
1629	R : 17 T : 2	27 935. 15. 5	12 139. 8. 4 1 583. 6. 8	117,9	82 336. 10. –
1630	R : 22	25 175. 3. 2	12 214. 14. 9	118,35	74 488. 8. 6

Que disent ces chiffres ? Rien quant au roulement des affaires de Simon Chappellier puisque l'on n'en connaît pas le périmètre ; d'autres comptes ouverts chez Louis Le Candele témoignent de son implication dans le négoce de sucres achetés à Lisbonne et, comme on l'a souligné, il opérait peut-être avec d'autres Anversois. On ne peut pas plus évaluer la part des retours effectués en voie directe sur Rouen, surtout en marchandises ou en argent métal, que de ceux qui revenaient sur Anvers ou ailleurs. Les remises opérées depuis Hambourg sur le compte du Rouennais à Anvers[86], en 1628, provenaient-elles de marchandises vendues là par Abraham Boots et Nicolas Bailly, qui remettaient des fonds à intervalles réguliers à Anvers et parfois en tiraient (pour acheter des produits du Nord ou de la Baltique ?) pour le compte du Rouennais ? C'est

86. Cinq remises d'un montant total de près de 5 275 ½ rixdalers à des cours variant de 61 à 63 deniers de gros, soit 1 360 pv 1. 8 (au pair 8 160 l.t 10 s.). Hambourg donnant le certain à Anvers, ces remises étaient plutôt avantageuses.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

probable. Peut-être s'agissait-il aussi du retour de fonds remis de Londres vers Hambourg pour le compte de Chappellier dans le cadre d'opérations commerciales (il semble qu'il y vendait du sucre), ou d'un cycle à visée spéculative. On sait que Le Candele remettait sur Londres pour le compte du Rouennais.

Ces réserves étant faites, notons l'importance relative de ce qui était remis chaque année au moyen du change pour le compte du Rouennais : l'équivalent de 70 000 à près de 90 000 livres tournois suivant les cas (calcul au pair sur la base des retours à Anvers évalués en livres de gros dans la comptabilité du banquier anversois). Notons aussi l'amplitude des écarts de cours observés d'une année sur l'autre et parfois d'un moment de l'année à l'autre sur la ligne Séville-Anvers. Avec plus de dix points d'écart entre 1627 et 1630, ce sont de loin les plus importantes fluctuations que l'on observe sur les cours entre Anvers et d'autres places. Avec de fortes différences en termes de résultat : pour un montant en ducats presque équivalent à celui de l'année 1627, le retour de l'année 1630 procure 8,5 % de plus ! Avec quel effet sur le comportement des acteurs ? On pourrait s'étonner que, durant l'année 1626-1627, les fonds ne se détournent pas vers Rouen, ville pour laquelle le cours de retour devait passer sous les 414 maravédis pour écu[87] (les cours entre Anvers et Rouen sont alors très proches du pair), pour être plus avantageux qu'un retour sur Anvers. Aucun élément ne permet de répondre à la question : on ne connaît à ce moment ni les cours de Séville sur Rouen, ni les mouvements de fonds entre les deux villes[88]. Quoi qu'il en soit, dès 1628, lorsque ce cours passe au-dessus du pair, et plus encore en 1629 et 1630, où il le dépasse nettement, l'intérêt qu'il y avait à remettre sur Anvers plutôt que sur Rouen devient évident. Observé de plus près, l'équilibre entre l'usage de traites d'Anvers sur Séville ou de remises de cette dernière sur Anvers démontre d'ailleurs l'attention que portaient les acteurs aux niveaux et aux écarts de cours. Plus le cours montait à Séville, moins Le Candele y tirait de traites de recouvrement pour le compte du Rouennais. En 1630, alors qu'on atteignait près de 118,5 deniers de gros par ducat, soit 8,5 points au-dessus du pair, il n'en tirait plus aucune. L'intérêt d'un retour sous forme de remise sur Anvers plutôt que sur Rouen ne fait alors plus aucun doute[89].

L'avantage qu'il y avait à remettre sur Anvers étant établi dans la majorité des cas, il convient maintenant de s'interroger sur le chemin que prenaient les fonds qu'avait reçus Le Candele à Anvers (voir document 10). L'ampleur de la tâche contraint ici à restreindre l'analyse sur un peu plus de trois années, du

87. Calcul de cette valeur en exprimant la valeur des fonds remis à Anvers en écus à Rouen au cours du moment entre les deux villes, et en divisant par ce chiffre la valeur en maravédis des remises de Séville à raison de 375 maravédis par ducat. Rappelons que le pair s'établissait à 408 maravédis par écu.

88. Les indications erratiques de cours relevées depuis le milieu des années 1590 témoignent du niveau plutôt bas du cours de l'année 1627, puisqu'il est inférieur de deux points au pair (110 deniers de gros pour ducat).

89. En appliquant le cours moyen de 118,35 et à raison d'un cours de remise Anvers-Rouen à ce moment de 118,5 une remise directe sur Rouen ne serait devenue intéressante qu'à un cours de 380 maravédis par écu.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

DOCUMENT 10

Opérations de change entre Simon Chappellier et Louis le Candele : débit et crédit du compte Chappellier (1628-1629)

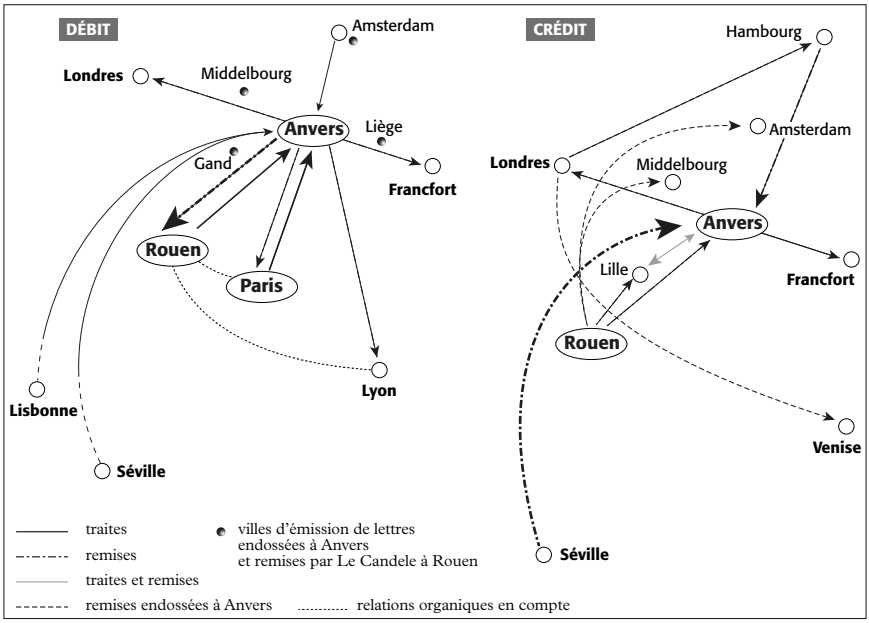

mois de novembre 1626 à la fin décembre 1629. Non pas dans l'espoir, vain, de suivre la circulation des fonds de Séville à Rouen ou Paris : en l'absence de correspondances, la multiplicité des canaux qu'empruntaient les fonds revenus sur Anvers pour gagner d'autres places, françaises ou non, rend la chose illusoire. Cela n'interdit pas pour autant d'analyser les flux globaux et d'observer quelles étaient les options privilégiées par les acteurs.

Considérons donc les retours opérés durant les années 1627-1629 (voir document 11).

Dans la majorité des cas, les retours opérés de Séville sur Anvers étaient encore valorisés par le retour sur les places françaises qui concernait Rouen au premier chef, mais aussi, avec un avantage souvent supérieur, Paris et surtout Lyon. De ce constat brut, on peut déduire que les stratégies de change n'avaient pas seulement pour objectif d'assurer un retour à l'identique des fonds obtenus dans la pratique du commerce d'Espagne, mais qu'elles visaient bien à procurer un enrichissement supplémentaire, souvent modeste il est vrai. L'évolution des choix opérés en fonction des cours pratiqués dans les deux sens le montre : lorsque la différence était faible entre l'aller et le retour, tirer des traites, comme le faisait de Rouen Simon Chappellier, ou de Paris son agent (son partenaire ?) Abraham Looten, pouvait devenir aussi avantageux qu'une remise d'Anvers à un cours proche du pair, en offrant une disponibilité plus rapide, car immédiate,

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

DOCUMENT 11

Orientation des flux	Nb de remises et de traites	V. à Anvers en livres, sous et deniers de gros	V. sur les places françaises au pair en l. s. d. t.	V. réellement reçue	Résultat
Fin1626-1627					
Anvers-Rouen	R : 17 T : 9	8 616. 18. 5	51 700. 15. 3	51 491. 6. 4	perte
Anvers-Paris	R : 9 T : 1	2 451. 3. 6	14 715. 18. –	14 733. 15	gain
Anvers-Lyon	R : 5	1 748. 6. 5	10 489. 18. 6	10 638	gain
1628					
Anvers-Rouen	R : 23 T : 10	11 184. 15. 5	67 108. 12. 6	67 906. 10. 6	gain
Anvers-Paris	R : 9 T : 1	3 969. 9. 9	23 752. 18. 4	23 964. 17.11	gain
Anvers-Lyon	R : 5	487. 10. –	2 925	3 000	gain
1629					
Anvers-Rouen	R : 31 T : 1	9 956. 2. 2	59 736. 14. 6	57 108. 13. 5	perte
Anvers-Paris	R : 16 T : 3	5 203. 14. 10	31 222. 9	31 146. 18	perte

V, pour valeur ; R, pour remise ; T, pour traites

des fonds. Il est clair que cette dernière considération pouvait être tout aussi déterminante dans le choix de tirer ou de se faire remettre. On rejoint ainsi les remarques du marchand Jacques Hallé lorsqu'il indiquait, en 1600, la marche à suivre à son correspondant anversois Jan van Immerseel : si le change à Anvers pour Rouen était à 111, 112, 113 ou 114, remettre la somme à Rouen, s'il était plus haut, c'est-à-dire s'il se rapprochait du pair, la remettre à Amsterdam[90].

L'observation des opérations de change effectuées par Simon Chappellier et par Louis Le Candele entre Anvers et Rouen ou Paris en 1629 pourrait, à première vue, infirmer cette conclusion. Cette objection ne tient que si l'on néglige d'observer l'évolution générale des cours de change entre Anvers et Rouen ou Paris. L'existence de pertes constatée alors ne découle en effet pas d'une quelconque inconséquence des opérateurs qui auraient eu à leur disposition les moyens de mieux faire dans un laps de temps comparable. Ces pertes en valeur absolue sont dues au niveau général du change entre Anvers et Rouen qui était alors régulièrement supérieur au pair entre les deux monnaies, à 121, 122, 123 deniers de gros pour écu, voire plus ; s'il y avait perte aux remises que faisait Le

90. SAA, IB 257, lettre à Jan van Immerseel, du 28 mai 1600. Le change d'Anvers sur Amsterdam était, dans ces années, de 1 ½ à 3 % au bénéfice du donneur, position dans laquelle se trouvait Van Immerseel. On sait que ces fonds étaient soient utilisés dans des opérations de change spéculatif, soit réinjectés dans de nouvelles opérations commerciales.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

Candele sur Rouen ou sur Paris, des traites de Chappellier ou de son représentant parisien sur Anvers auraient été effectuées à un cours plus défavorable et le résultat pire encore ! À défaut de gain, au moins devait-on limiter les pertes. L'attention que les acteurs portaient à des écarts même de faible ampleur s'observe d'ailleurs dans la répartition des retours entre Rouen et Paris. Les cours entre Paris et Anvers étant, à l'aller comme au retour, inférieurs à ceux de Rouen sur la place du Brabant, Paris devenait une option de retour plus intéressante que Rouen dans les deux configurations : remise d'Anvers aux correspondants de Chappellier dans la capitale ou traites de ces derniers sur le banquier anversois. Or, c'est justement au moment où la situation se dégradait, en 1629, que l'on voit les opérations entre Anvers et Paris prendre une part croissante dans les mouvements de change entre les deux villes.

Revenons enfin aux recommandations que faisait Jacques Hallé à son correspondant anversois de remettre des fonds sur Amsterdam en cas de cours défavorables au retour sur Rouen. On en retrouverait sans aucun doute la logique dans les opérations de Simon Chappellier si l'analyse de son action pouvait être menée sur une plage de temps plus longue. Lui aussi eut en effet recours, dans les années 1630, à des retours de Séville sur Amsterdam, où les cours étaient plus élevés, sous la forme de remises en droiture ou médiatisées par Anvers. Observation qui nous ramène aux fonctions de compensation et d'orientation des fonds qu'exerçaient les banquiers de la métropole des Pays-Bas.

Un simple regard sur les tableaux proposés ci-dessus montre qu'il revenait sur les places françaises, en valeur, davantage que ce qui était remis de Séville. De quoi souligner, sans plus entrer dans le détail, l'existence d'une circulation de lettres indirectement liée à des courants commerciaux orientés de Séville vers d'autres places européennes : Londres, Hambourg, Amsterdam ou Middelbourg. Ces retours alimentaient dans un second temps une circulation de lettres déconnectée de la fonction de paiement. En témoignent les remises qu'opérait Le Candele pour placer les actifs de Chappellier sur les foires de Francfort. En 1627, plus de 6 000 florins (plus de 2 030 pv) furent ainsi remis au cours moyen de 81,2 deniers de gros pour être tirés à la foire suivante à 83,5. Que ces fonds fussent pris en partie sur les retours de Séville ou sur des remises directes de Rouen, ce type d'opération témoigne de l'absence d'étanchéité entre change spéculatif et change « forcé ».

Enfin, des opérateurs comme Le Candele et Chappellier n'hésitaient pas à tenter des opérations dont la rentabilité peut nous paraître suspecte et dont l'arrière-plan nous échappe en partie. Ainsi de ces remises assez nombreuses qu'effectua le Rouennais non pas directement sur Anvers mais sur Lille, et qui étaient « retirées » d'Anvers à perte, comme on le voit le 27 janvier 1628 :

« Par change de Lille a Simon Chappellier £ 510. 4. 2 d. qu'il m'a remis en deux lettres sur Lille, *retiré de moy-mesmes* a 1 per cento £ 505. 3. 2

– ∇ 600 a 122 ¼ d. en lettre de Jean de Marque du 7 janvier a double uso sur Jean le Candele et Theodore Locart

– ∇ 400 a 122 ¼ d. en lettre de Pierre Gontier du 4 janvier a 2 uso sur Alexis Laruielle »

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

À un moment où le cours du change de Rouen sur Anvers était de 120, l'avantage que procurait la médiation lilloise n'était pas tout à fait négligeable : remettre des fonds à Lille et les retirer ainsi d'Anvers représentait un gain de presque 1,25 point, mais l'immobilisation était prolongée d'un mois[91]. C'est dans le même esprit et dans cette conjoncture plus difficile pour les transferts entre Rouen et Anvers que Chappellier remettait des fonds en lettres sur Amsterdam, à son banquier anversois, ainsi le 9 septembre 1629 :

« Par Jean van Horen a Simon Chappellier, £ 1 120 pour ∇ 2 100 luy remis en mon ordre sur Amsterdam à 4 ¼ per cento en 4 lettres de Antonio de Caceres de Rouen, remis par ledit Chappellier a 128, du 23 aoust a double uso, ∇ 1 200 sur Diego Fernandes Dias, ∇ 900 sur Jean de Haro. ———— ———— ———— 1074. 6. 10 »

Que cherchait Simon Chappellier en remettant des fonds à son banquier anversois en lettres d'un Portugais de Rouen tirées sur ses congénères de la communauté amstellodamoise ? Il savait que l'Anversois pourrait les garder en portefeuille pour les endosser à Anvers au profit d'un tiers et en toucher la valeur[92]. La pratique était courante depuis les premières années du XVII^e siècle dans les milieux d'affaires rouennais et anversois. L'enregistrement comptable montre que Le Candele comptabilisa moins au crédit du Rouennais (4,25 %) que la valeur de la lettre à son cours d'émission (1 120 pv). La lettre fut donc escomptée, même si le mot n'apparaît pas. En l'absence de cours bien établis, il est difficile de faire la part de ce qui revient dans cet escompte à l'anticipation du versement par rapport à l'échéance et à la différence de valeur de la livre de gros entre Anvers et Amsterdam[93]. On peut toutefois douter qu'une telle opération ait répondu à la recherche d'un profit : les quelques indications de cours que l'on a sur la ligne Rouen-Anvers portent à penser qu'elle n'a, au mieux, pas été plus défavorable qu'un change direct[94]. Comme dans le cas lillois, c'est sans doute dans l'organisation du marché des changes ou dans des considérations liées à des opportunités du moment qu'il faut en chercher les raisons. Certains acteurs rouennais notaient dans les années 1620, et l'analyse des protêts le confirme, la montée d'Amsterdam dans le dispositif commercial et bancaire de la place. Plutôt courant, ce type d'opération démontre surtout quelle maîtrise de la pratique du change avaient acquise les opérateurs actifs sur la place de Rouen. En tous points équivalente à celle de leurs partenaires banquiers anversois et de leurs correspondants situés sur les principales places de l'Europe du nord-ouest, elle permet de comprendre pourquoi le change était devenu, à plus forte raison dans une période où les profits commerciaux

91. Les lettres étaient dans ce cas à deux usances et il faudrait analyser quelles motivations poussaient le tireur à agir ainsi. Seule une étude plus poussée du change lillois permettrait de mieux comprendre pourquoi les acteurs trouvaient leur compte à répéter ce type d'opération.

92. D'où l'échéance plus longue de la lettre (deux usances, soit deux mois).

93. La négociation intervenant presque un mois et demi avant l'échéance, on peut penser que les deux éléments se sont à peu près équilibrés.

94. Le cours entre Rouen et Anvers se situe après escompte à un peu plus de 122 ¾ au moment où, en droiture, il oscille entre 122 ½ et 123.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

tendaient à se restreindre, tout à la fois une alternative et un élément important des stratégies opérationnelles.

***

Si elles ne permettent pas d'entonner les airs à la mode, les études de cas sont, en raison même de l'intensité d'observation qu'elles autorisent, de nature à modifier notre connaissance des conditions d'exercice de l'activité commerciale. Ne leur demandons pas de fournir des données aptes à un traitement statistique digne de ce nom, même si elles permettent, dans certains cas, de pallier a minima l'absence de ressources fiables, comme on le voit pour les cours de change. La compréhension des opérations menées par les acteurs n'a pas seulement une portée technique. Elle apporte des éclairages nouveaux sur des aspects globaux de la culture commerciale et de l'organisation des échanges sur la façade maritime de l'Europe occidentale.

Le premier de ces acquis concerne le « rattrapage » qu'opérèrent les marchands de l'Europe du nord-ouest par rapport au savoir-faire italien, longtemps dominant sur la scène internationale. À cet égard, Rouen s'inscrit plus que Lyon dans le modèle des places où, comme à Anvers, la présence de différentes communautés – toscanes, génoises ou castillanes – contribua à l'élévation rapide du niveau technique des acteurs locaux. L'antériorité, la force et la constance des liens établis entre Anvers et Rouen jouèrent en faveur d'un alignement précoce de la pratique des opérateurs normands sur celle qui avait cours dans la métropole du Brabant. En témoignent aussi bien leur présence massive à Anvers que l'installation des plus grandes firmes castillanes – Malluenda, Curiel, Salamanca, Avila, etc. – des deux côtés. Processus qui s'intensifia dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle avec la « crise » anversoise et la détérioration des relations anglo-espagnoles. À l'instar de Hambourg, la relative neutralité de la capitale normande, en dehors de quelques épisodes violents, en fit alors un pôle d'immigration européenne et renforça sa position d'entrepôt dans les échanges entre l'Europe du nord-ouest et la péninsule Ibérique[95].

Plus qu'à une présence italienne constante sur la place, mais limitée en effectifs, c'est donc bien à la nécessaire collaboration des marchands castillans et des Néerlandais avec les acteurs locaux sur les marchés de produits exportables vers l'Espagne et les Amériques que l'on doit l'élévation du niveau de la technique comptable et la familiarité avec les pratiques cambiaires observées à Rouen dès les années 1570-1580. On pourrait multiplier les exemples qui attestent qu'au début du XVII^e^ siècle la pratique la plus sophistiquée du change – qui consistait à produire des gains en pratiquant l'arbitrage – n'était plus étrangère à l'élite commerciale rouennaise. On était même, en ce qui concerne la pratique du change, au-delà de la mise à niveau, comme le démontre l'usage courant à Rouen de l'endossement, dès les années 1600, usage sans aucun

95. J. BOTTIN, « La place de Rouen… », *op. cit.*, p. 25-53.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

doute importé là par les Anversois, bien que déjà ponctuellement utilisé par les Castillans, et encouragé par une situation monétaire difficile (retour au compte en livres : édit de Monceaux, septembre 1602). Au même moment, l'usage de la technique, pourtant connue des Italiens – ils l'avaient inventée – était refusé par eux sur la place de Lyon[96].

Qu'en était-il sur d'autres places ? Si l'enquête ne peut pour le moment être menée sur d'autres terrains avec la même intensité, notons la présence d'indices d'une maîtrise technique comparable chez certains opérateurs, tant à Paris qu'à Toulouse[97] et sur certaines places maritimes du royaume (La Rochelle). Ce constat conduit à remettre en cause les catégorisations « professionnelles » opposant de manière trop rigide les savoir-faire de la banque à ceux du négoce de marchandise, et à introduire plus de complexité dans l'examen des stratégies commerciales et du marché des changes, en rompant avec l'opposition binaire change par art/change forcé.

La répétition des schémas opérationnels utilisés par les marchands rouennais induit un second ensemble de réflexions relatives à l'organisation européenne des échanges liés au commerce d'Espagne, et par conséquent à la *Carrera de Indias*. Wilfrid Brulez avait, dans son étude de la firme Della Faille[98], remis en question l'idée d'un effondrement global d'Anvers, trop souvent encore avancé dans l'historiographie. Nos études de cas soulignent, comme le font d'ailleurs les fictions proposées par les manuels, l'importance des fonctions bancaires internationales conservées (développées ?) par la place du Brabant et mettent en évidence une forme de spécialisation relative qui se traduit dans une forte complémentarité de fonction entre l'entrepôt commercial rouennais et la place bancaire anversoise. Réflexion que l'on peut prolonger dans trois directions.

Soulignons, d'abord, ce que cela signifie du point de vue du système des paiements pour les places françaises de l'ouest : une internationalisation qui liait de façon plus étroite dans une véritable complémentarité fonctionnelle, et non plus seulement par la circulation des marchandises, les places maritimes françaises aux Pays-Bas du sud et, par extension, à Amsterdam et à Francfort. Cette observation est à corréler avec l'affaiblissement constaté des liens entre Rouen et Lyon. Dans ce contexte, les circuits mis en œuvre par les marchands rouennais font ressortir l'éclosion de la place de Paris comme

96. Voir, parmi beaucoup d'autres, un protêt lyonnais enregistré devant le notaire Bégulle, le 1er septembre 1603, d'une lettre d'un Anversois endossée à Rouen par son bénéficiaire espagnol, Martin de Vergara, au profit du marchand parisien Jacques Duval. Le tiré, la firme Franciotti-Burlamachi de Lyon, déclarait trouver la lettre bonne, mais demandait de « faire apparaître suffisant pouvoir » (autrement dit une procuration en bonne et due forme passée devant notaire) car « il ne cognoist la main dud. Vergare », Archives départementales du Rhône, notaires, 3E 260, Bégulle registre de « Prothocolles », 1603, f° 375.

97. Nombreux indices à l'appui de cette observation à propos de Paris dans les comptabilités anversoises, en particulier celle des Le Candele, et pour Toulouse dans les papiers d'affaires du marchand banquier Pierre Gloton, entre les années 1590 et 1625 (thèse en cours de Gaëlle Lapeyrie-Bellier).

98. Wilfrid BRULEZ, *De firma Della Faille en de internationale handel van Vlaamse firma's in de 16de eeuw*, Bruxelles, Paleis der Academiën, 1959.

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

marché des changes connecté aux deux versants de l'activité commerciale : avec Rouen et Anvers au secteur du commerce d'Espagne (donc aussi de la Baltique et du Nord), avec Lyon au secteur méditerranéen et aux places suisses et allemandes du Sud – un fonctionnement appelé à se renforcer et à durer, comme le montrent des travaux récents[99].

La mise en évidence de ces relations entre places fondées sur une complémentarité fonctionnelle pourrait certainement être poussée plus loin, en abordant par exemple la question des interdépendances en matière de transport. Tout cela n'est pas sans conséquence sur ce que l'on peut penser des modes d'organisation de l'activité commerciale tant à l'échelle micro que macro-économique.

L'historiographie récente a, sous l'influence de la sociologie et des tenants de l'analyse économique néo-institutionnaliste, mis l'accent sur l'importance des réseaux, ainsi que sur la capacité des opérateurs à les sécuriser par la confiance, faisant ainsi baisser les coûts de transaction. Ces analyses soulignent à bon droit l'importance du facteur humain dans l'efficacité des structures commerciales. Refusant de s'affronter à leurs fondements techniques, elles ne perçoivent pourtant pas la dimension systémique qui s'imposait aux opérateurs avant toute autre considération, lors de la constitution de ces organisations.

Poser la notion de système comme préalable à celle de réseau ramène finalement à une plus vaste question qui concerne l'organisation macro-économique du commerce et notamment la hiérarchie des places. Sans entrer ici dans un débat qui réclamerait un tour d'horizon beaucoup plus large, observons simplement l'inadéquation entre le schéma, présenté ici, d'un jeu de places liées par des articulations de fonctions, et la vision qu'en ont produite Braudel et ses successeurs, fondée sur l'idée d'une forte hiérarchisation sous l'emprise successive de très grandes métropoles assurant un *leadership* incontesté. Question de chronologie, marquée par une certaine indétermination des polarités au sein de l'espace commercial européen, avant l'hégémonie acquise par Amsterdam ? Ou révision à poursuivre comme y incite une lecture attentive de l'ouvrage d'Henry Roseveare[100] à propos des rapports entre Londres et la ville de l'Ij dans le dernier tiers du XVII^e siècle ?

Jacques BOTTIN
IHMC-CNRS
45 rue d'Ulm
75005 Paris
jacques.bottin@ens.fr.

99. D. VELINOV, « Le marché des changes… », *op. cit.*, pour les débuts du règne de Louis XIV. En dépit de la croissance amstellodamoise, l'activité du banquier La Bistrate montre qu'Anvers conserve un rôle important pour les paiements à l'échelle de l'Europe continentale.

100. H. ROSEVEARE (éd.), *Markets and Merchants…*, *op. cit.*

Belin | Téléchargé le 15/02/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 157.230.54.188)

Résumé/*Abstract*

Jacques BOTTIN
En quête de profits. La pratique des changes à Rouen et en Europe de l'Ouest (1580-1640)

L'article examine la fonction que les marchands rouennais assignaient au change dans leur pratique courante. Était-il un simple instrument de paiement ou un facteur d'enrichissement ? L'enquête procède par études de cas, fondées à la fois sur les modèles que proposaient les manuels de comptabilité et sur l'analyse détaillée de l'activité qu'un certain nombre de grands marchands rouennais menèrent, entre 1580 et les années 1630, sur leur théâtre principal d'opérations sur la façade atlantique, entre Séville et Hambourg, et jusqu'à Francfort et Lyon, dans l'intérieur.

Les observations témoignent de l'ampleur du rattrapage technique réalisé par les opérateurs rouennais face à leurs concurrents méridionaux, dans un contexte de collaboration/concurrence entre groupes d'opérateurs d'origines variées – *a contrario* du stéréotype, véhiculé par l'historiographie, d'un retard français en matière commerciale avant le XVIII[e] siècle, et de l'affirmation d'une exclusivité des marchands-banquiers dans la maîtrise des pratiques spéculatives du *cambio per arte*. Donnant la priorité au commerce de marchandises, les ténors du négoce rouennais n'en savaient pas moins faire du change une activité génératrice de profit.

La similarité de leurs stratégies conduit aussi à reconsidérer les relations entre les places à l'échelle européenne, et à souligner le caractère systémique des articulations fonctionnelles qui liaient notamment Rouen, Séville et Anvers, mais aussi Paris et Lyon.

MOTS-CLÉS : Europe du nord-ouest, péninsule Ibérique, Rouen, Anvers, Lyon, fin XVI[e]-début XVII[e] siècles, change international, banque, paiements commerciaux, réseaux commerciaux ■

Jacques BOTTIN
Looking for profit. The foreign exchange practice in Rouen and Western Europe markets (1580-1640)

What role played the foreign exchange in the Rouennais merchants' strategies? Was it a mere instrument for payment or credit, or was it a means of increasing profits? To answer these questions, the inquiry relies on two types of in-depth case studies on both the models provided by the accounting handbooks, and the business transactions of some great Rouennais merchants operating between Seville and Hamburg on the Atlantic side, even in Lyon and Frankfurt within the land.

The results clearly show how skilful the Rouennais businessmen had become in mastering the foreign exchange practice. As well as their Southern competitors, they could understand the intricacies of the "cambio per arte" and play successfully on the exchange margins, what allows challenging the cliché of the lagging French trader before the eighteenth century. Thus, while giving priority to the commodities trade, the Rouennais businessmen perfectly knew how far a proper use of foreign exchange could maximise their profits or reduce their losses.

Comparing these individual strategies, it becomes clear that they were using the same channels. This underlines the systemic nature of the functional relationships that tied Rouen, Seville and Antwerp particularly, in the context of the European commercial flows.

KEYWORDS: *North Western Europe, Iberian Peninsula, Rouen, Anvers, Lyon, late 16th century, early 17th century, foreign exchange, bank, commercial payments, commercial networks* ■